

Un jeune impliqué

Stefan Bruderer siège au comité SEV et dirige la CoPe Surfaces de son lieu de travail. **Pages 6 et 7**



TransN: la CCT n'est pas appliquée

Le SEV demande un entretien pour régler les problèmes d'application de la CCT TransN. La direction RH ne donne pas signe de vie.

Page 8

TPC: la CCT cadre Vaud violée

La direction des TPC viole sans gêne la CCT cadre Vaud dans le cadre d'un licenciement. Le SEV ne lâche pas le morceau et mène bataille à différents niveaux.

Page 8

Non à l'initiative Ecopop le 30 novembre

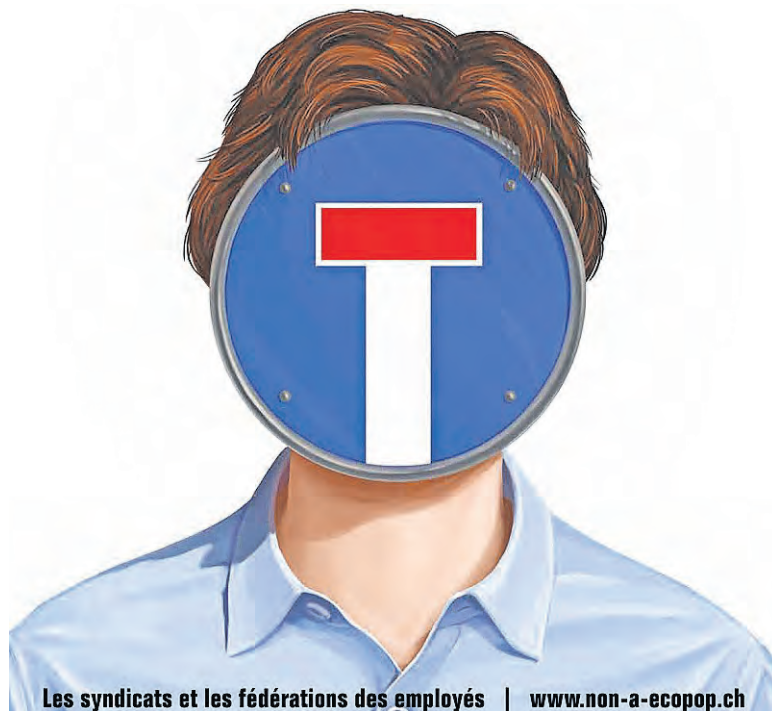
Extrême et dangereuse

L'initiative Ecopop va encore plus loin que l'initiative sur l'immigration de masse adoptée en février. Cette initiative « éco-fondamentaliste » demande une limitation du solde migratoire à 0,2 % de la population permanente.

Les syndicats refusent catégoriquement l'initiative Ecopop car...

- elle augmenterait la pression sur les salaires et sur les conditions de travail de tous les travailleurs en Suisse, en générant davantage de résidents de courte durée et frontaliers en situation précaire;
- elle mènerait à une nouvelle discrimination des forces de travail étrangères et de leurs proches et renforcerait la pression par les employeurs;
- elle mettrait des places de travail en danger car elle signerait la fin définitive des accords bilatéraux.

Dossier pages 10 à 12



Les syndicats et les fédérations des employés | www.non-a-ecopop.ch

L'initiative Ecopop toucherait tous les travailleurs et mènerait la Suisse dans une impasse. Les ressources naturelles doivent être protégées mais d'une autre manière.

Giorgio Tuti réélu

Le Congrès de l'Union syndicale suisse, qui a lieu tous les quatre ans, s'est déroulé récemment à Berne. Différents thèmes politiques et syndicaux, nationaux et internationaux, ont été abordés. Les lignes directrices du travail syndical ont été définies. La présidence de l'USS a également été réélue, et Giorgio Tuti, président SEV, a été reconduit à la vice-présidence de l'USS.

Page 13

TPG: la fonction publique se rassemble le 12 novembre

Mobilisation à Genève

Depuis lundi, les membres SEV affichent leur colère en portant un brassard. Ainsi en a décidé l'assemblée générale forte de



150 personnes le 29 octobre. Le ras-le-bol est tel que le SEV consulte désor-

mais ses membres sur la nécessité de durcir le ton. Le SEV se joint en outre au reste de la fonction publique le 12 novembre de midi à 13h30. Le SEV y prendra la parole et participera au défilé. Le personnel ne débraiera pas à cette occasion, mais la grève est en point de mire.

Pages 4 et 5

ÉDITO

Egalité: la Suisse recule

La Suisse – en ce qui concerne l'égalité entre hommes et femmes – a toujours avancé au rythme d'un escargot. Là elle se dépasse en reculant...

Selon le Forum économique mondial – qui a analysé la situation de 142 pays dans son « Global Gender Gap Report 2014 » – la Suisse n'est plus parmi les dix premiers dans le respect de l'égalité. Le retour de valeurs conservatrices – les femmes doivent retourner aux fourneaux en raison d'un prétendu ordre naturel – est un fait. Et ce n'est guère mieux du côté de l'égalité salariale, qui demeure un mirage malgré la loi de 1996.

Le Conseil fédéral – sous la pression des femmes et des syndicats – a décidé de faire un pas en avant et d'imposer par la loi l'analyse des salaires aux entreprises (cf. page 20). Pour les syndicats, cette mesure est trop timide. En avançant au pas des tortues, il faudra des années – et surtout beaucoup de rides – pour atteindre l'égalité.

On dit que les femmes suisses sont patientes: n'ont-elles pas attendu 60 ans pour avoir leur assurance-maternité malgré le mandat constitutionnel de 1945?

La patience a pourtant atteint ses limites.

Françoise Gehring, secrétaire syndicale

EN VITESSE

Bellinzone: un pas de plus pour le centre de compétence

■ Le Centre de compétence pour une mobilité durable et ferroviaire a été fondé le 21 octobre dernier. Le conseil de fondation est composé de: Felice Zanetti, président (ville de Bellinzone), Gianni Frizzo (pour le comité Giù le mani) et Ferruccio Bianchi (CFF), vice-présidents; Ivan Ambrosini (Bellinzone et vallées), secrétaire; Giambattista Ravano et Antonio Brina (canton); Corrado Solcà (Mendrisiotto et Basso Ceresio); Matteo Pronzini (SEV, Transfair et Unia) et Franco Gervasoni (Supsi). Première tâche du Conseil: dénicher un directeur. *Gj/vbo*

Rencontre entre SEV, LPV et MEV

■ Des discussions ont eu lieu entre l'entreprise de temporaires MEV Suisse et le SEV, après un long silence. Le président du SEV, Giorgio Tuti, et le président central de la sous-fédération du personnel des locs, Hansruedi Schürch, ont pu en savoir plus sur les activités et les intentions de la plus importante entreprise louant des prestations de personnel ferroviaire en Suisse, ceci lors d'une rencontre à Bâle.

MEV n'offre plus uniquement du personnel de locs et des visiteurs pour des engagements limités dans le temps, mais offre aussi des conseils et des prestations de sécurité dans le domaine des chantiers et, depuis 2014, dispose de sa propre formation de mécanos de locomotives. Des simulateurs de conduite spécifiques ont été achetés. Les représentants du SEV ont appris également avec intérêt que les examens finaux des aspirants mécaniciens ne seront pas effectués par des experts internes mais par des experts externes à l'entreprise. Le duo SEV et LPV a également profité de l'occasion pour évoquer les conditions d'engagement et les conventions collectives et conventions par branche. *SEV*

Le trafic marchandises interne par rail au cœur des débats du colloque d'Ouestrail

Après l'« ère glaciaire »,

Tout n'est pas rose en matière de fret ferroviaire interne. Ce genre de trafic a-t-il un avenir et la révision de la loi actuellement soumise au Parlement est-elle adéquate? Deux questions abordées lors du traditionnel colloque d'Ouestrail le 31 octobre à Yverdon, devant près de 150 personnes.

C'est Claude Hêche, président d'Ouestrail, qui a accueilli, comme d'habitude, les participants au colloque d'automne de l'association. Il a souligné son inquiétude et sa surprise face à une recrudescence des lignes de bus en lieu et place des lignes de chemins de fer, par exemple pour se rendre dans de grandes villes allemandes ou italiennes. Il a également dénoncé l'initiative pour le service public, qui malheureusement « rate » totalement sa cible!

Orateurs de tous bords

Les exposés qui ont suivi ont abordé la thématique du transport marchandises et la révision de la loi fédérale. Les intervenants, nombreux, ont tour à tour exposé leurs points de vue, leurs choix et leurs stratégies. Nicolas Schmidt, représentant de l'OFT, a expliqué pourquoi le Conseil fédéral ne prévoit pas un objectif de transfert clair dans la loi: « Le Conseil fédéral a choisi de poser des conditions-cadre au lieu d'intervenir dans les con-

trats. Il veut également que les offres soient autofinancées ». Roger Nordmann, conseiller national, le plus politique des intervenants, a rappelé les atouts du fret ferroviaire sur les longues distances et les atouts des camions pour les derniers kilomètres, appelée la « distribution fine ».

Exemples européens?

Gilles Peterhans, représentant de l'UIP (Union internationale des détenteurs de wagons), était chargé de citer quelques exemples de réussite européens dont pourrait s'inspirer la Suisse. Après avoir bien expliqué que faire des comparaisons entre les différents modèles de divers pays est quasi impossible, il a néanmoins cité l'Autriche et la Lettonie, qui ont une bonne culture ferroviaire. Il est revenu sur le projet Marco Polo, projet visant la promotion du transport marchandises, qui n'a pas été utilisé par manque de sollicitations! Il a également cité l'exemple de l'Angleterre où les décisions de construire et de développer le réseau vien-



Roger Nordmann à la tribune sous le regard attentif des autres orateurs de la journée.

L'assemblée des délégués FHG décide de nouvelles mesures pour Brenscino

Recherche d'un nouvel équilibre

Une mauvaise année de plus pour le tourisme tessinois: les effets se font sentir pour l'Hôtel Brenscino. Le SEV agit.

L'assemblée des délégués de la « Ferienheimgenossenschaft SEV » a sollicité des conseils à propos de la situation de l'hôtel Brenscino. Les espoirs quant à un essor du tourisme estival au Tessin sont restés vains et l'hôtel est toujours déficitaire. Entretemps, le capital propre de l'entreprise s'est encore réduit. Le chef des finances SEV, Aroldo Cambi, également responsable pour

l'Hôtel Brenscino, a réitéré les déclarations faites lors de la dernière assemblée des délégués: « Nous ne pourrions pas couvrir les pertes de l'hôtel par les cotisations des membres durant des années. »

Une consultation externe a mis en avant entre autres qu'il y a avait trop peu de connaissances spécifiques dans les organes directeurs, ce qui n'est guère étonnant, puisque le SEV n'a pas vraiment de vocation hôtelière. Ces lacunes ont mené notamment au fait que la direction de l'hôtel n'a pas été assez étroitement soutenue lorsque la situation a commencé à se dégrader.

Pour les délégués, il était donc clair qu'il fallait prendre des mesures immédiates. L'assemblée a décidé à l'unanimité de mettre en place un accompagnement externe, qui aide à la gestion de l'hôtel. C'est Andreas Richard, spécialiste expérimenté ayant déjà collaboré avec d'autres syndicats, qui sera chargé de cette tâche. Il mettra des mesures en place, en collaboration avec Aroldo Cambi et Martin Faes, directeur de l'hôtel. L'objectif principal est d'adapter le modèle de gestion (business model) actuel, qui n'est plus efficace depuis plusieurs années. Il faut aussi chercher un nouvel

équilibre financier en optimisant les coûts et la structure des recettes.

Il y a depuis longtemps une discussion de base sur le fait que le SEV soit propriétaire d'un hôtel. « Nous ne pouvons plus éviter cette discussion, car peu de nos membres séjournent encore à l'hôtel Brenscino » a expliqué Cambi lors de la séance. On va en conséquence encore examiner la situation plus en profondeur et mener des discussions ouvertes avec toutes les parties. Pour l'hôtel Brenscino, la saison 2014 est finie et l'hôtel réouvrira ses portes le 21 mars 2015. *pmo/Hes*

quel avenir?

ment avant tout des transporteurs et non pas des politiques. Pour lui, « il faut réduire les barrières techniques et opérationnelles et améliorer l'échange d'informations, encore trop problématique ».

Nicolas Perrin, directeur général de CFF Cargo, a bien sûr évoqué les chiffres noirs de l'année dernière : « Après avoir passé une ère glaciaire, nous sommes dans une période positive ». François Mermod, ancien directeur de PESA SA et consultant, considère que le grand « hub » de Bâle manque de points d'appui, notamment en Suisse romande : « Il faut inciter les cantons romands à se concerter avec l'OFT pour développer des points de transbordement en fonction des bassins économiques. »

Jean-Daniel Faucherre, président du Conseil d'administration de Faucherre Transports SA et vice-président de l'AS-TAG, « s'attendait à ce qu'on tape sur le camion, mais voit que tout le monde est d'accord sur le fait que ce sont deux choses complémentaires. » Il déplore néanmoins une politique à sens unique en faveur du rail, et par conséquent une concurrence non équitable vu

les subventions octroyées. Il estime que la projet de loi de l'OFT continue dans cette direction en essayant d'éliminer la concurrence. Il estime qu'il ne peut pas y avoir de lutte pour avoir du job puisque le trafic est en constante progression et qu'il y a donc suffisamment de travail pour les deux modes de transport! Il pense qu'il faudrait « collaborer et non que l'Etat détruise la concurrence. »

Choisir CFF Cargo ou non ?

Sylvain Galé, responsable de railCare (région Ouest), entreprise de transport ferroviaire rachetée par la Coop, a expliqué pourquoi la Coop a préféré avoir sa propre entreprise de transport au lieu de mandater CFF Cargo. Le distributeur a choisi cette variante autonome afin de transporter ses produits frais sur des petites distances avec des trains courts, ce qui n'est pas possible avec CFF Cargo. La Coop s'est fixé un objectif en matière de CO₂ et a donc entrepris toute une série de démarches pour atteindre son objectif, dont ces trajets sur rail pour les courtes distances. Des projets innovants voient le jour à railCare

comme des machines ferroviaires électriques au lieu des locomotives de manœuvre à diesel, des trains-navettes et des transbordements super rapides.

Nicolas Herold, directeur logistique chez Syngenta Monthey SA, cliente de CFF Cargo, a cité quelques arguments qui l'ont fait pencher en faveur de cette entreprise, tout en ne cachant pas les travers du transport par rail, notamment le fait que le monde du rail soit « un monde compliqué d'ingénieurs, de spécialistes et de techniciens, comparé au monde de la route, de « petits » patrons avec une approche plus pragmatique de chefs d'entreprise ». Il estime qu'il faut être convaincu pour choisir le rail, car c'est compliqué, et il prône même une « vraie » séparation des CFF, sans interférences entre immobilier, voyageurs et marchandises... Après ces riches exposés, les participants ont pu poser leurs questions aux intervenants puis ont continué les discussions autour d'un buffet dînatoire. **Henriette Schaffter**

CARNET DE BORD

La Misère du monde

Il y a quelques années paraissait en France un livre intitulé « La Misère du monde »¹. Des sociologues avaient recueilli des témoignages emblématiques de situations de travail et de vie, ils démontraient combien le destin collectif et le destin individuel sont liés: des emplois où des gens souffraient du poids du monde, de l'incompréhension de leur condition de travail, d'emplois précaires qui ne rapportaient pas assez pour payer leur loyer, de la douleur de ne pouvoir s'arracher à la glèbe du monde, de ne pouvoir souhaiter mieux pour leurs enfants, des personnes qui endurent un travail abêtissant et avilissant de manque de respect et de considération. Le livre avait fait grand bruit, il avait marqué aussi parce que sa manière d'amener une connaissance était à la portée de chacun: les personnes qui témoignaient venaient de tous les champs du social (ouvriers, employés, agriculteurs, enseignants ou soignants), ils parlaient vrai, ils analysaient avec justesse et expliquaient avec leur expérience.



Politiquement, personne n'a rien fait de ce livre, personne ne l'a pris comme un signal d'alarme.

Aujourd'hui, la France est dans une crise qui semble ne plus s'arrêter, et les petites misères décrites dans le livre sont devenues d'engluantes souffrances.

En Suisse, les témoignages de cette souffrance qui augmente sont de plus en plus nombreux. J'en veux pour signe les arrêts de travail, les antidépresseurs que l'on avale comme des bonbons, les paysans qui se suicident, les fonctionnaires dans la rue, les taux d'absentéisme qui s'envolent. Keynes est bien loin qui avait pensé l'investissement de l'Etat comme le moyen d'extraire les Etat-Unis, alors à genoux, de la crise des années 30. La recette d'aujourd'hui: renvoyer les chômeurs à leur employabilité, demander aux services publics de baisser leurs salaires pour payer leurs collègues menacés de licenciement, baisser les budgets de l'Etat tous azimuts pour assumer les caudex fiscaux aux entreprises multinationales.

Ces formules qui consistent à faire plus avec moins nous sont données par des gens qui n'auront jamais à souffrir de voir leur salaire perdre de la valeur. Ces dirigeants ont des salaires qui les mettent à l'abri des contingences de l'augmentation des primes d'assurances maladie, ils sont équipés lors des plans sociaux de parachutes dorés, ils peuvent choisir des retraites anticipées comme sur catalogue. Ce sont bien eux aussi qui, l'œil humide, assurent qu'ils ne prennent pas leur décision de licenciement de gaité de cœur. Ils croient que chacun jouit des mêmes conditions pour rebondir après une perte d'emploi. La perte d'emploi est une difficulté pour les uns, une vraie misère pour les autres.

Personne ne veut prendre la mesure de ces signaux d'alarme – les arrêts de travail, la colère des travailleurs, les manifestations de la fonction publique, – rien de cela ne semble soulever les politiques. Au point qu'un directeur des tpg tout juste nommé – et pas encore en fonction – déclare que, s'il le faut, il saura licencier. Cela n'en dit-il pas trop sur l'irrespect et l'éloignement de ceux qui décident et de ceux qui exécutent? Peut-être est-ce cela qu'il faut repenser?

Valérie Solano

1. *La misère du Monde*, sous la direction de Pierre Bourdieu, Point, Seuil

CCT CFF ET CFF CARGO

Collaborateurs temporaires – il faut être très attentif!

Pour la CCT 2015 qui entrera en vigueur l'année prochaine, nous avons convenu que les CFF doivent offrir un poste fixe aux personnes qui ont travaillé comme temporaires durant quatre ans. Entre-temps, nous avons eu connaissance de cas où, en raison de cette réglementation, des supérieurs hiérarchiques licencient encore des collaborateurs

temporaires afin d'éviter un engagement fixe. Ce sont clairement des abus qui vont à l'encontre du principe de la bonne foi. Nous avons rendu les CFF attentifs à ces pratiques en les priant de prendre des mesures correctives. Dans leur réponse, les CFF ont confirmé qu'ils ne tolèrent pas de tels agissements. « A l'avenir, de tels emplois temporaires ne doivent pas

faire expressément l'objet de contrôles pour qu'ils soient résiliés juste avant l'échéance de la durée convenue. »

Nous prenons les CFF au mot! Nous vous prions tous de veiller à ce que cette règle soit respectée. Veuillez nous annoncer sans tarder tout licenciement abusif de collaborateurs temporaires! Merci de votre collaboration!

SEV

EasyBus aux pays des trains

Les grands voyages en autocar, c'est bon pour les pays à réseau ferroviaire déficient, croyait-on. Et de citer les Etats-Unis, avec ses fameux « chiens gris », cette compagnie Greyhound à l'enseigne du lévrier dont les cars de tourisme sillonnent tout le territoire. Ce moyen de transport très répandu et bon marché perpétue symboliquement la tradition des grandes migrations intérieures, comme il les favorisent encore au Brésil et dans nombre de grands pays d'Afrique ou d'Asie.

En Europe, les déplacements à longue distance se font plutôt en train ou en avion, en particulier en Allemagne. Or voici que, depuis la totale libéralisation du transport collectif par la route, intervenue en 2013, les compagnies de transport par cars se multiplient, développent leur réseau inter-villes et n'hésitent pas à franchir les frontières, suisses notamment. Elles poussent leurs lignes jusqu'à Zurich, Bâle et bientôt Berne. Milan, sans arrêt au Tessin, reste également une destination favorite.

Bref, le bus nouveau est arrivé. Il ne relègue certes pas l'autocar postal au dépôt ni son illustre klaxon à l'inventaire du patrimoine immatériel. Mais il représente une alternative avantageuse, en prix sinon toujours en temps, pour des déplacements auxquels il donne un petit air d'aventure relativement confortable, avec Internet à bord comme il convient en ces temps de connexion obsessionnelle. De Zurich à Munich, le voyage coûte entre 15 et 33 euros selon l'horaire et dure environ trois heures et demie - un peu moins que les meilleurs trains. Les nouvelles compagnies de bus inter-villes appliquent le modèle « low cost », bien connu dans l'aviation commerciale de court et moyen courrier. Elles utilisent les infra-



structures autoroutières au financement desquelles elles contribuent très faiblement - ou pas du tout. Elles restreignent leurs frais d'exploitation en utilisant les ressources de la réservation-vente en ligne et calculent leur prix de revient avec un taux d'occupation maximum et un standard de confort satisfaisant pour des voyageurs attentifs aux tarifs. En régime libéralisé, le prix du billet de bus longue distance défie la concurrence des autocars traditionnels et des trains. Avec la compagnie Meinfernbus, le trajet Bellinzone - Munich coûte 26 francs (22 euros), tandis que la course Bellinzone - Coire par Postauto SA revient à 51 francs. Pour ne rien dire du prix des billets de trains qui, pour un voyage Zurich - Munich, ne descend guère au-dessous de 60 francs, sauf promotion exceptionnelle. Les compagnies de bus allemandes ont su tirer parti d'événements récents pour multiplier leurs dessertes et gagner de nouveaux clients. La grève des pilotes de la Lufthansa et celle des conducteurs de locomotives ont fait du car de tourisme une alternative bienvenue.

Evidemment, les CFF et la Postauto ne restent pas inactifs face à cette concurrence venue du nord, à laquelle l'Office fédéral des transports ne peut s'opposer au nom de la réglementation en vigueur. Les CFF offrent des réductions de prix ou des combinaisons train-séjour avantageuses pour des escapades dans les villes allemandes. Ils vont même jusqu'à offrir, en plus des 4 liaisons ferroviaires quotidiennes à destination de Munich et d'entente avec la DB allemande, quatre voyages en car au départ de Zurich, pour le prix de 24 francs... De son côté, Postauto cherche des collaborations avec les « junior partners » venus du nord.

Comme on voit, l'offre de voyages inter-villes, de plus

en plus fréquents pour raisons professionnelles comme pour les loisirs, se modifie rapidement à nos frontières. Même si les allemands ont saisi avec un élan tout particulier les possibilités offertes par la libéralisation des transports convenue au sein de l'Union européenne, ils n'auront fait que précéder avec zèle un mouvement qui se généralisera progressivement.

Les inquiétudes exprimées à moult reprises par Andreas Meyer, patron des CFF, n'y changeront rien. Le train fait désormais face à une nouvelle concurrence privée dont le modèle d'affaires s'apparente à celui d'Easyjet plutôt qu'à celui de Swiss et s'oppose totalement au système des valeureux CFF. Lesquels disposent en Suisse d'un réseau et d'un système d'exploitation à la hauteur de leur taux de fréquentation, pour autant qu'ils puissent en financer l'adaptation et surtout l'entretien. Plus généralement, avec Easy Bus, l'on assiste à une application anticipée de ce que pourrait donner concrètement cet Accord TISA sur le commerce des services qu'une cinquantaine de pays du monde - dont la Suisse - négociant depuis 2012 dans un secret heureusement éventé en avril dernier. Selon ce funeste projet, la vente de toutes les prestations de services, financières comprises, seraient libéralisées par principe; n'y échapperaient que les exceptions dûment inscrites sur une liste négative. Autant dire que le démantèlement des services publics se poursuivrait avec une ampleur et à un rythme totalement inacceptables. Pour renforcer notre résistance, rappelons-nous que les prix bas appliqués tout de suite sur le marché ont en réalité un coût très élevé plus tard, pour cause d'investissements non couverts ou reportés. Pas de miracle: le « système facile » des entreprises Easy & Co finit par être payé par la collectivité et à long terme.

Yvette Jaggi

Les retraités des TPG écrivent à leur ancien employeur

Au travers du courriel de l'entreprise, donc avec son plein appui, l'ASIP-TPG a lancé une consultation sur une éventuelle participation du personnel à ce qui est décrit comme les « avantages des retraités ». Nous pourrions contester la forme, mais ce serait s'aveugler sur ce que signifie, sur le fond, une telle consultation. Car ce qui est sous-jacent est proprement destructeur. Cela fait plus d'un an qu'une délégation des syndicats négocie, avec la direction des TPG, une

révision des statuts qui, rappellons-le, a été voulue par cette même direction. Lors de ces séances, les syndicats se sont prononcés - unanimement! - contre l'arrêté du gouvernement genevois qui veut retirer les acquis des retraités et des futurs retraités. L'accord des syndicats était d'autant plus évident que la suppression de ces acquis a été exigée, sous forme d'arrêté, par le Conseil d'Etat et il est inacceptable (...) que le Conseil d'Etat puisse modifier un statut à sa conve-

nance, au mépris des négociations entre personnel et direction. Nous avons remis une pétition à notre conseiller d'Etat et à notre direction, nous avons fait des propositions. Toutes ont pour principe que ces avantages sont une forme de reconnaissance de la part d'une entreprise où nous avons passé des années de travail à remplir une mission. Nous pensons que ce sont donc les TPG qui doivent prendre en charge, en totalité, cette manifestation de leur reconnaissance, et non pas nos

collègues actifs. La consultation conduite par l'ASIP rompt ce principe et ne fait qu'opposer actifs et retraités. Il n'y a en effet aucune possibilité, dans le sondage, de dire non au principe « si l'on veut sauvegarder les acquis de nos retraités ... il faut que les actifs payent ». Nous ne demandons pas l'aumône! (...) La défense du contrat de travail passe aujourd'hui par la dénonciation de cette manœuvre de division menée par l'ASIP et appuyée par la direction des TPG. Nous appelons

tous les collègues actifs à ne pas y participer et à se joindre à nous pour exiger de l'ASIP qu'elle retire cette consultation: d'une part, dans l'intérêt de l'unité des syndicats pour la défense du contrat de travail que sont les statuts. D'autre part car cela dédouane la direction des TPG de ses responsabilités envers ses anciens employés mais aussi les futurs retraités.

Pour la section SEV - TPG retraités
Marc-Henri Brélaz, président

Genève

Plus de 150 employé-e-s des TPG décidés à durcir le ton

Depuis lundi, les membres SEV affichent leur colère en portant un brassard. Ainsi en a décidé l'assemblée générale forte de 150 personnes le 29 octobre. Le ras-le-bol est tel que le SEV consulte désormais ses membres sur la nécessité de durcir le ton. Le SEV se joint au reste de la fonction publique le 12 novembre.

Première étape: le SEV participera au rassemblement de la fonction publique le 12 novembre de midi à 13h30. Le SEV y prendra la parole et participera au défilé. Le personnel ne débraiera pas à cette occasion, mais la grève est peut-être en point de mire.

Une consultation générale des membres SEV jusqu'au 14 novembre est en effet en cours avec, à la clé, le recours à des moyens de lutte musclés pouvant aller jusqu'à la grève si une majorité des 2/3 des votants. Il ne fait aucun doute que tel sera le résultat des urnes. Un vote consultatif des personnes présentes mercredi à main levée a déjà laissé entrevoir le ras-le-bol sur les visages des 150 employés présents: de l'administration au technique, en passant par le roulement. L'assemblée a aussi voté le port du brassard «SEV en colère». Lundi, le personnel des TPG et ceux de RATP DEV sont allés au contact de la population pour afficher son mécontentement et l'expliquer (voir les articles de presse sur notre page FB).

Mercredi dernier, l'assemblée a donné le ton: «Il n'est pas question que l'on fasse des économies sur le dos du personnel. Tel était le mandat que vous nous aviez donné au mois de juin», a rappelé Vincent Leggiero, président de la section SEV-TPG. Or,



Les collègues ont plaidé pour un durcissement de ton.



A l'instar d'Ana Belen Becerra, le SEV a informé lundi collègues et population des raisons de sa colère.

les deux propositions de contrats de prestations signées par le conseil d'administration des TPG prévoient de faire trinquer le personnel, l'un avec des licenciements, le second par des départs naturels. «C'est quoi des départs naturels? Des départs à la retraite? J'ai accompagné des collègues de retour de maladie à des entretiens ou on leur a dit qu'il fallait peut-être songer à démissionner. On met donc la pression sur ceux qui sont atteints dans leur santé», a critiqué Vincent Leggiero.

L'entreprise ne remet guère en question les conditions de travail qu'elle impose, à commencer par une flexibilisation des horaires durant le dernier contrat de pres-

tations qui s'est traduit par une hausse de l'absentéisme: il est de 7,3% en 2013, contre 6,86% en 2012 selon le rapport de gestion des TPG.

On le sait: il manque quelque 130 conducteurs pour assurer un service de qualité avec l'offre actuelle. Les conditions prévues par les deux projets de contrats de prestations vont dans le même sens en diminuant le nombre d'emplois. «On n'a pas eu de renchérissement durant les deux dernières années et l'on voudrait maintenant geler en plus nos salaires durant quatre ans. Cela signifie qu'on sera dévalués. En plus, les TPG s'attaquent aux acquis des retraités qui touchent 50 fr. par mois comme soutien à leur

pas question!

Le PLR voudrait que la sous-traitance passe de 10% à 20%. «En 2005, nous avons balayé une telle proposition qui n'est qu'un moyen de faire de faux profits, en favorisant le dumping salarial.»

De son côté, la secrétaire syndicale Valérie Solano a rappelé que les pertes d'emplois prévues par les deux contrats de prestations mettaient en danger le développement des transports publics, alors que les besoins en mobilité pour 2030 sont d'ores et déjà connus et que le CEVA nécessitera l'engagement de conducteurs. Le plan directeur 2015-2018 du réseau des transports collectifs prévoit 7% d'augmentation des déplacements en transports publics d'ici 2018, dont 3% sur les seuls TPG.

La mobilisation des employés des TPG actuellement en marche est d'autant plus importante que le front syndical est désuni. L'ASIP a lancé un sondage à l'interne pour choisir entre la peste, le choléra et la grippe sur la question des acquis des retraités (voir en page 4). Un sondage par le biais du webmail de l'entreprise... Un mélange des rôles qui en dit long. Pour mémoire, le SEV a l'interdiction de faire passer des messages syndicaux par le webmail des TPG. Et c'est tant mieux ainsi! «Notre indépendance, c'est notre force!», rappelle Vincent Leggiero.

Vivian Bologna

prime de caisse maladie et un abonnement annuel sur le réseau TPG. Ce remerciement de l'entreprise devrait être désormais financé par le travail des actifs? Tout ça parce que le Conseil d'Etat a promu un arrêté allant dans ce sens.» Il n'y a pas de raison de monter les actifs contre les retraités, s'est emporté Vincent Leggiero. «En outre, refusons cette façon de faire car il n'y a pas de raison qu'un arrêté vienne modifier notre statut. Sinon on peut modifier nos conditions de travail par simple arrêté.» Cerise sur le gâteau: l'entreprise a fait le forcing et annoncé que l'article du statut est modifié et que les retraités perdent leurs acquis. Le tout sans consulter toutes les organisations du personnel...

Hausse de la sous-traitance:

VOTEZ LES CANDIDATS SEV

Pour les élections au comité de gestion de la Fondation de prévoyance TPG, votez les candidats SEV: **Anne Cremasco** (administration), **Frédéric Nouchi** et **Jésus Martinez** (personnel de l'exploitation non gradé), **Gaston Ruffieux** (personnel retraité), **Laurent Margadant** (personnel gradé) et **Michel Viret** (personnel non gradé technique).

Stefan Bruderer représente la commission jeunesse au comité SEV



« C'est le SEV qui m'a politisé »

Stefan Bruderer, 25 ans, est chef circulation des trains à Zurich Aéroport. Il est très engagé syndicalement, en tant que membre de la commission jeunesse, du comité SEV et du comité de section AS Est. Il préside également la commission du personnel de son lieu de travail.

■ **contact.sev:** Pourquoi t'engages-tu en politique?

Stefan Bruderer: Car je crois qu'on peut obtenir quelque chose par la politique. C'est particulièrement valable en Suisse, de par la démocratie directe.

■ **Quand as-tu commencé à t'engager?**

En réalité, que depuis le 1^{er} mai cette année; j'ai adhéré à la Jeunesse Socialiste Suisse! Durant ma formation toutefois, j'ai été sensibilisé puisqu'on nous parlait de politique à l'école. Mais c'est surtout au SEV que j'ai été politisé.

■ **Parle-t-on politique dans ta**

famille?

Mon père était au comité de l'UDC locale, mais on n'en parlait jamais à la maison. Je ne pouvais pas vraiment parler politique car je n'avais pas encore forgé ma propre opinion. Dans le canton de Thurgovie, où j'ai grandi, il n'y avait souvent carrément aucune discussion, car il n'y avait, apparemment, qu'un seul point de vue. C'est en tout cas ainsi dans mes souvenirs. Entretemps j'ai bien appris que ce n'est pas le cas et qu'il y a aussi des opinions divergentes en Thurgovie.

■ **Tu es entré au SEV durant ton apprentissage?**

Comme beaucoup, je suis ar-

rivé au SEV lors d'une séance pour les apprentis sur les bons cinéma. Un collègue m'a emmené à une séance de la commission jeunesse et cela m'a interpellé. C'était totalement nouveau pour moi: être entouré de plein de jeunes qui s'engagent ensemble pour un même objectif. J'ai continué à parti-

ciper aux séances de la commission jeunesse puis j'ai été choisi comme membre suppléant pour le comité. Lorsque Matthias Sterchi a arrêté, j'ai pris sa place en tant que membre permanent du comité.

■ **Tu es en plus au comité de section d'AS Est. Tu en fais toujours plus?**

J'aimerais presque répondre oui, malheureusement. Je le fais volontiers, mais il faut du temps. J'ai beaucoup apprécié qu'AS mette en place des structures pour les jeunes de façon si active; je ne pouvais pas refuser. Maintenant j'ai posé ma candidature pour devenir mécanicien et si ça fonctionne, je ne suis pas mécontent de quitter AS. Je trouve qu'il serait vraiment bien que davantage de jeunes puissent donner leur opinion. Sinon on n'entend que moi, aussi au comité. Il serait préférable

que d'autres jeunes puissent apprendre à connaître les rouages du syndicat.

■ **Que penses-tu du travail dans les organes syndicaux?**

C'est en partie très statutaire, ce qui en dissuade plus d'un. Mais lorsqu'on peut travailler avec les bonnes personnes, il

rencontre beaucoup de jeunes de 15, 16 ou 17 ans qui s'engagent déjà, alors qu'ils n'ont même pas le droit de vote. Mais ils ont confiance en leur possibilité de faire changer les choses et ils y consacrent beaucoup de temps. Cela me motive énormément; je peux y faire le plein d'énergie! Si on trouve un sujet pour lequel quelques-uns sont d'accord de s'engager, ça fonctionne. Mais on ne peut pas tabler sur le fait que tous vont s'engager pour défendre les mêmes idées.

■ **Tu n'es pas toujours entouré de gens qui ont la même opinion que toi. Essaies-tu de les convaincre ?**

Non. J'ai appris à exprimer mon avis et m'y tenir. Quand quelqu'un me crie «sale socio», je réponds «merci», mais je suis content d'entendre d'autres opinions pour renforcer mon argumentaire.

■ **Te demandes-tu parfois si ce ne serait pas plus efficace de s'engager au WWF ou à Amnesty International au lieu du SEV ?**

Ce n'est pas exclu. On peut peut-être mieux agir via des groupements aux objectifs très ciblés. Je suis notamment engagé au GSsA. Mais le SEV est très important: il y a des effets directs sur ma vie pro-

« Je crois qu'on peut obtenir quelque chose par la politique. »

BIO

Age: 25 ans

Parcours: C'est en suivant les conseils de l'orientation professionnelle que j'ai opté pour la formation d'employé de commerce des transports publics. J'avais trois possibilités: assistant en logistique, employé de commerce en tp chez login et constructeur chez Stadler. J'ai fait un stage chez Stadler et aux tp et j'ai postulé pour les deux. Login m'a pris de suite. Mais sans le conseiller en orientation, je ne serais jamais arrivé là. J'ai débuté la formation au guichet à

Kreuzlingen, chez Turbo, puis à l'organisation des voyages de groupe à Zurich, puis à nouveau à Kreuzlingen, au guichet et au poste d'aiguillage. Cela m'a convaincu et à la troisième année, lorsque j'ai pu choisir, je suis allé au poste d'aiguillage à Zurich et j'y suis toujours. Je vais chaque jour avec grand plaisir au travail!

Etat civil: célibataire

Loisirs: voyages, engagement dans divers domaines, voir des amis: tout cela combiné ensemble!



Les drapeaux sont sa marque de fabrique : Stefan Bruderer devant le secrétariat central à Berne.

fessionnelle. Et lorsque j'ai encore du temps libre et de l'énergie, j'apprécie aussi de pouvoir faire autre chose.

« Les gens ne savent pas qu'il y a des syndicats et à quoi ils servent. On doit même expliquer ce qu'est une CCT. »

■ **Cela signifie que tu considères ton activité au SEV comme du temps de travail ?**
Effectivement, mais j'ai aussi le droit d'être actif syndicalement durant mon temps de travail, ce que je trouve tout à fait juste. Le SEV est très important car trop nombreux sont ceux qui pensent que tout est bien ainsi et que rien ne peut changer.

■ **Penses-tu que les syndicats ont un avenir ?**
Oui tout à fait. Il y aura toujours des syndicats et surtout il en faudra toujours. Lorsqu'on observe toute l'évolution du marché du travail et du système capitaliste, il faut des syndicats qui veillent et qui s'engagent pour les gens

simples. Ça va malheureusement plutôt dans l'autre sens. En 2008, la base s'est tout à coup réveillée un peu et

la gauche a repris un peu d'importance. Mais maintenant ça repart dans l'autre direction, ne serait-ce que lorsque l'on parle de migrants. S'il y avait moins de guerres, il y aurait moins de réfugiés et tout serait différent.

■ **Où trouves-tu que le SEV devrait s'engager encore davantage? Ou fait-il tout juste ?**

Je sais que tout le monde n'est pas satisfait du SEV, mais il est difficile de représenter autant de professions, de branches et d'entreprises. Le SEV ne doit jamais cesser de se faire connaître et de montrer qu'il est nécessaire. Mais je ne vois pas de thème essentiel qu'il devrait abso-

lument traiter en plus.

■ **Recrutes-tu des membres dans ton entourage ?**
J'essaie !

■ **Et quels sont tes arguments ?**

J'assiste souvent à des réunions d'apprenants, où on explique ce qu'est un syndicat. C'est un gros problème de nos jours: les gens ne savent pas qu'il y a des syndicats et à quoi ils servent. On doit même expliquer ce qu'est une CCT. C'est ensuite assez simple de recruter des membres. Dans mon entourage professionnel, c'est la protection juridique qui est l'argument phare, puisque nous travaillons dans le domaine de la sécurité. Bien sûr, j'essaie toujours de convaincre d'abord en parlant solidarité, mais ce n'est pas un argument essentiel pour la plupart. Là aussi je dois expliquer la CCT et souligner que ce ne sont pas les CFF qui ont décidé de telles règles mais qu'on les a négociées ensemble.

■ **Et quelles sont les réactions des collègues sur ton lieu de travail quant à ton engagement au SEV ?**

Elles sont très positives! Je suis connu comme celui qui sait ce qui se trame ou qui sait du moins où aller chercher les informations. Je préside la Cope Surface, mon chef me soutient et nous pouvons ainsi nous aider mutuellement.

■ **Et tu veux tout de même devenir mécano ?**

Exact! Il serait totalement faux de dire que je ne veux plus être chef circulation des trains, car c'est un super métier que j'aime beaucoup. Mais j'aimerais devenir mécano! Et j'ai pensé que c'était le bon timing, s'ils m'acceptent...

■ **Au SEV, tu passes pour quelqu'un de très sérieux. Avant cet entretien, j'ai consulté ton profil facebook et j'y ai vu un autre homme, plus extraverti. Alors qui es-tu réellement ?**
(gros rires) C'est bien que tu

aies regardé, ça complète l'image que tu avais de moi. Tout d'abord je suis quelqu'un de positif et de jovial, mais avant tout ouvert. C'est le plus important pour moi! On peut voir sur mon mur que je suis actif en « couchsurfing ». C'est ainsi que j'accueille de gens du monde entier chez moi. Si on n'écoute que des gens qui viennent de Suisse, on a toujours un peu le même son de cloche, mais lorsqu'on écoute des personnes qui viennent d'Australie, du Kenya ou de Chine, on se rend compte des autres problèmes. Et ça aide à relativiser sa propre situation. Je ne fais donc pas ça pour pouvoir voyager gratuitement dans le monde entier, mais pour élargir mon horizon.

■ **Où puises-tu donc toute cette énergie ?**

De ces gens! Rencontrer ces personnes, c'est toujours une expérience positive.

Interview: Peter Moor/Hes

TransN: le SEV demande une séance, les RH font la sourde oreille

Il y a de sérieux couacs dans l'application de la CCT TransN, signée avant l'été, mais entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier dernier. Afin que le texte – et son esprit – soit appliqué, le SEV a demandé il y a plusieurs semaines un entretien à la direction RH de TransN. Résultat des courses: il n'y a personne pour répondre au partenaire social. «Le SEV est surpris par le délai nécessaire à la direction RH pour proposer une date», regrette le secrétaire syndical Jean-Pierre Etique. Avec un taux de syndicalisation de près de 65% à TransN, «on s'attend à être traités autrement que comme la cinquième roue du char!».

Jean-Pierre Etique rappelle aussi que s'il prend contact avec la direction RH, ce n'est pas à titre personnel, mais bien en tant que représentant des salariés. Le refus de rencontrer le SEV signifie clairement le refus de rencontrer le personnel.

Car la nécessité de dialoguer avec la direction RH est bien réelle. A la mi-octobre, les représentants SEV des trois sections TransN se sont rencontrés. «Nous avons fait une liste

des préoccupations du personnel et les avons envoyées à la direction de l'entreprise», précise Jean-Pierre Etique.

Les points suscitant l'incompréhension sont nombreux, à commencer par le décompte individuel de temps de travail pour l'introduction des différents soldes dans «DIVA» ainsi que l'application des mesures transitoires de la CCT.

Fumée: c'est la chasse aux sorcières!

Le versement des indemnités et le calcul des temps de déplacement sont également sujets à des aigreurs d'estomacs. «De manière générale, le droit aux indemnités doit être interprété de manière large et non restrictive», insiste Jean-Pierre Etique. Prenons un exemple: la nouvelle indemnité concernant l'engagement lors d'événements spéciaux, à l'instar de la Fête des vendanges, ne doit pas seulement être versée à ceux qui viennent expressément pour ce tour, mais aussi à ceux pour qui le tour était déjà planifié.»

L'incompréhension est aussi de

mise concernant l'application de l'interdiction de fumer. «On assiste à une véritable chasse aux sorcières alors que cet article devrait être appliqué avec doigté. Ce d'autant plus que les conditions particulières de circulation rendent le travail des conducteurs particulièrement difficiles. Ce qui est inacceptable, c'est que l'entreprise peine à appliquer la CCT dans certains domaines et fait du zèle dans d'autres. Elle mériterait elle aussi un avertissement. On a l'impression que certains responsables n'ont pas été formés de manière adéquate pour l'application de la CCT», considère Jean-Pierre Etique. L'absence de clarté et de transparence crée de l'incertitude qui prêterite le climat de travail. «Les collègues attendent des réponses, que ce soit pour signer certains documents de la direction, mais aussi pour être au clairs sur leurs conditions d'engagement. C'est pourquoi une rencontre est nécessaire», conclut Jean-Pierre Etique.

Vivian Bologna

LES EMPLOYÉS TL DANS LA RUE

Sous réserve du résultat de la consultation menée par le SEV sur le projet de salaire au mérite, les 80 participants à la conférence CCT du 3 novembre ont décidé d'organiser une **manifestation publique le 17 novembre à 8h**. Chaque collègue en pause, en congé est invité à venir devant Le Galicien d'où partira le cortège qui ralliera le siège des tl à Perrelet pour la remise d'une résolution au Conseil d'administration.

Billetterie électronique: le canton de Zoug se lance dans un projet pilote

Les transports publics zougois, avec l'appui des CFF et des autorités cantonales testent BIBO (be in be out), un nouveau système de billetterie, qui n'est pas vraiment si neuf! Les voyageurs n'ont plus besoin de se procurer de billets. Il leur suffit d'avoir une carte à puce qui enregistre automatiquement tous leurs déplacements dans les transports publics. Dès qu'un voyageur prend le train ou le bus, son prix lui est décompté puis imputé, au moyen d'une carte de crédit, d'un avoir prépayé ou d'une facture mensuelle. L'achat traditionnel de billets disparaît. Une approche qui se calque sur parlait au début des années

2000..

Même si la finalité du concept peut être comprise du point de vue des usagers, tant Easy ride que BIBO suscitent des interrogations. Jusqu'à quel point les usagers sont-ils prêts à être surveillés? La surveillance est inévitable pour certifier leurs déplacements. Comment le système parviendra-t-il à gérer la complexité de l'offre tarifaire actuelle? Pourra-t-il présenter un décompte transparent et acceptable? Jusqu'où les entreprises seront-elles d'accord de renoncer au paiement préalable des prestations par les clients? Des questions qui n'ont pas encore reçu de réponses convaincantes. **Pietro Gianolli/vbo**

VOTATIONS DU 30 NOVEMBRE

L'imposition forfaitaire est antidémocratique et injuste

L'Union syndicale suisse (USS) soutient l'initiative populaire «Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux)». De fait, l'imposition forfaitaire dont bénéficient les riches étrangers est antidémocratique et injuste.

A son article 127, la Constitution fédérale prescrit l'imposition en fonction de la «capacité économique». C'est juste. Car qui possède beaucoup doit aussi donner beaucoup. Il lui restera de toute façon toujours plus qu'à de nombreux autres, qui ont moins et, donc, peuvent aussi moins donner. La Constitution fédérale justifie ainsi la progressivité des impôts: proportionnellement, les plus riches doivent donner plus.

L'imposition forfaitaire contredit grossièrement ce principe. Elle le met même sens dessus dessous. Plus de 5600 riches étrangers et étrangères sont actuellement imposés de manière forfaitaire en Suisse. Ce ne sont pas leurs revenus et fortunes qui sont imposés, mais simplement sept fois la valeur locative de leur logement, considérée ici comme étant leur revenu; cela, pour autant qu'ils n'exercent aucune activité lucrative dans notre pays. Ce dernier point n'est toutefois guère contrôlé. Conséquence: des oligarques à la tête d'empires économiques aux multiples ramifications profitent chez nous de forfaits fiscaux. Car «un tiens vaut mieux que deux tu l'auras», se disent de

nombreux chefs des finances publiques qui, les yeux bien fermés et une légère rougeur passagère sur les joues, s'accrochent finalement d'une violation de l'égalité de traitement.

Mais il y a un hic. Ces riches étrangers ne vont-ils pas s'en aller s'ils perdent leurs privilèges fiscaux? Aura-t-on en principe plus de justice, mais un trou dans la caisse? Le canton de Zurich a supprimé l'imposition forfaitaire et les riches étrangers ne se sont pas tous envolés. La moitié environ est restée. Et parce qu'ils paient des impôts corrects aujourd'hui, les montants versés au fisc sont plus importants que ceux payés par tous les contribuables auparavant imposés forfaitairement. Sans

parler de ces nouveaux venus, précisément pas des personnes qui comptent chaque billet de cent francs dépensé, qui occupent maintenant les anciennes demeures des bénéficiaires de forfaits fiscaux désormais partis. Après le canton de Zurich, ceux de Schaffhouse, d'Appenzell Rhodes-Extérieures, de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne ont décidé de supprimer leurs forfaits fiscaux. Là aussi, les expériences faites sont comparables à celles du canton de Zurich. Aucun exode signalé, pas d'alarme dans les administrations fiscales. Cependant, les différentes pratiques existant aujourd'hui dans ce domaine favorisent le tourisme fiscal intercantonal. C'est pour cela que l'imposi-

tion forfaitaire doit disparaître de tout le territoire suisse. Quelle est la somme en jeu? En moyenne, chaque personne imposée forfaitairement a payé environ 123 000 fr. d'impôts aux plans fédéral, cantonal et communal en 2010. La même année, le produit de ces impôts s'est monté à 668 millions de francs selon la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Par rapport aux 121,1 milliards que représentent les recettes fiscales à ces trois niveaux, cela représente 0,55%. Devoir choisir, lors d'une votation, entre principe et pragmatisme, justice et argent, est un supplice. Mais ici, pas de dilemme. Donc NON aux forfaits fiscaux! **USS**

Chablais vaudois

Les TPC piétinent la CCT Vaud qu'ils ont pourtant signée

L'assemblée SEV du 22 octobre a envoyé un signal fort à la direction: pas question que la direction piétine la CCT cadre Vaud. L'AG a demandé la réintégration d'un collègue licencié de manière abusive.

Le résultat du vote est clair. L'assemblée SEV extraordinaire qui s'est tenue à Bex le 22 octobre a été unanime: les 36 membres présents ont adopté une résolution demandant la réintégration de leur collègue licencié sans avertissement en bonne et due forme. Le texte exige aussi le respect de la CCT cadre Vaud qui fixe les modalités de licenciement et que viole le licenciement en question. Le SEV a donc reçu mandat de saisir la commission paritaire professionnelle prévue par la CCT cadre-vaud et de recourir auprès du conseil d'administration. Le tribunal d'arrondissement sera aussi saisi pour obtenir gain de cause sur le plan légal. Notre membre bénéficie en effet de l'assistance juridique du SEV. «On ne comprend pas la gestion de ce dossier par la direction des TPC. Le directeur estime que le collègue a volé l'entreprise en fermant prématurément et à plusieurs reprises les guichets où il travaillait. L'impact financier sur l'entreprise était quasi nul du fait du contexte de vente particulier», relève le secrétaire syndical Baptiste Morier, en charge du dossier.

La gestion de cette affaire est d'autant plus incompréhensible que le SEV et l'employé ont reconnu les erreurs commises. «Nous avons proposé que notre membre, proche de la soixantaine, dont 20 ans de service aux TPC, rende le temps de travail non effectué et qu'il soit pénalisé pour plus de 10 000 fr. Malgré ces énormes concessions, la direction s'est refusée à entrer en matière sur une annulation du licen-



L'assemblée a clairement apporté son soutien à la CCT cadre Vaud et au collègue licencié.

ciement, condamnant de la sorte le collègue à une misère économique programmée», précise Baptiste Morier.

Violation de la CCT cadre Vaud

Plus grave encore: par ce licenciement, les TPC violent la CCT cadre vaudoise: «La direction avait reconnu que la forme du licenciement n'avait pas été respectée puisque le collègue n'a pas été averti dans le respect de l'article 40 de la CCT cadre Vaud.» Néanmoins, les TPC estiment que l'article 40 de la CCT cadre Vaud n'a pas à être respecté car il contreviendrait au Code des obligations. Une lecture juridique que le SEV ne partage évidemment pas.

Très actif lorsqu'il était membre du comité de la section, notre collègue fait-il les frais de son engagement syndical passé? Le signal donné par l'assemblée est important. Les membres ont clairement suivi leur comité en prenant la défense de leur collègue d'une part, mais surtout de la CCT cadre Vaud d'autre part. Ils ont compris que ce qui lui était arrivé pouvait leur arriver à tous,

de même qu'aux autres collègues des ETC vaudoises. Certaines voix ont d'ailleurs témoigné d'un climat de peur aux TPC. «Quand on se fait convoquer chez la hiérarchie on se demande ce qui va nous être dit.»

Si les TPC ne reviennent pas à de meilleurs sentiments, «ce sera un combat d'avocats», a rappelé Baptiste Morier. Des questions restent en suspens.

Pourquoi un directeur piétine-t-il une CCT cadre dont les patrons sont signataires et qui a été renouvelée il y a moins d'une année? Quelle vision du partenariat social les TPC défendent-ils?

Alors que la prochaine journée VPT du 8 novembre sera justement organisée par la section La Plaine du Rhône et que la direction des TPC y jouera le rôle d'hôte, celle-ci ne véhi-

cule-t-elle pas un message contradictoire?

Ce samedi – même si la section a refusé de mettre en place des actions symboliques lors d'une journée festive – les regards se tourneront néanmoins vers les démolisseurs de la CCT Vaud, le tout en présence de Nuria Gorrite, ministre vaudoise des Transports.

Vivian Bologna

NÉGOCIATIONS CCT TPC

Le renouvellement de la CCT TPC pour le 1^{er} janvier 2015 semble sur de bons rails. L'assemblée des membres du SEV a approuvé à l'unanimité le résultat des négociations, menées de mains de maître par le secrétaire syndical Olivier Barraud. Son collègue Baptiste Morier en a présenté les points principaux le mercredi 22 octobre: «Nos revendications ont été acceptées. Nous avons obtenu une nouvelle filière pour les chefs-circulation allant de la classe 7 à 11; les services de piquet entre Noël et Nouvel An sont revalorisés. Outre la compensation de six minutes, le service de piquet sera gratifié à raison de 50 fr. par jour de pont. Enfin, un accord a été trouvé concernant le principe d'une indemnisation financière de la polyvalence pour le personnel du technique, de l'infrastructure et les protecteurs appelé à conduire des trains.» Le SEV avait demandé 120 fr. par mois d'indemnisation. La direction procède encore à des calculs. «Nous vous demandons une marge de manœuvre pour ce montant», a relevé Baptiste Morier. 25 personnes seraient concernées. Le SEV n'a guère fait de concessions majeures «sauf l'inscription du devoir de réserve déjà prévu par le CO». Le SEV a notamment balayé le désir de réduction du salaire en cas de maladie de 100% à 80% durant le délai de résiliation. «Il s'agissait d'une attaque frontale en raison d'une affaire individuelle», a déploré Baptiste Morier (voir ci-contre). Enfin, la CCT TPC stipule désormais que les primes d'ancienneté sont aussi versées aux personnes ayant un pensus inférieur à 50%. «Ce résultat est très satisfaisant, s'est réjoui Philippe Chambovey, président de la section VPT La Plaine du Rhône. Chaque point a été âprement négocié.» Le texte doit encore être approuvé par le CA.

Votation fédérale du 30 novembre

«Avec Ecopop, on se tirerait encore davantage une balle dans le pied qu'avec l'initiative sur l'immigration de masse. Cela renforcerait cette logique qui est suicidaire aussi bien économiquement que politiquement.»

Paul Rechsteiner, président USS



L'initiative Ecopop est inhumaine et dangereuse

L'initiative Ecopop entraînerait une nouvelle discrimination des travailleurs étrangers et aurait des conséquences négatives sur tous les travailleurs en Suisse. Car elle augmente la pression sur les salaires et sur les conditions de travail et met en danger des postes de travail. C'est pourquoi les syndicats disent non, tout comme le Conseil fédéral, le Parlement et tous les grands partis.

Les ressources naturelles doivent être garanties d'une autre façon que celle proposée par l'initiative. Les arguments des syndicats, dont le SEV, sont exposés dans

l'encadré ci-dessous ainsi que dans l'interview du président de l'USS en page 12. Les syndicats luttent pour une fois aux côtés du Conseil fédéral et des principaux partis du pays. Le

Conseil fédéral recommande le non, sans proposer de contre-projet. Cette décision a été adoptée cette année par le Parlement, quasi à l'unanimité: 44 voix contre 1 aux Etats et 190

voix contre 3 (et 5 abstentions) au National.

Pas efficace

«Le Conseil fédéral n'ignore pas que la croissance écono-

mique et l'immigration relative élevée enregistrées ces dernières années en Suisse ont entraîné une croissance démographique qui place le pays face à de nouveaux défis, en matière d'intégration, de marché du logement, de la planification territoriale et des infrastructures ainsi que dans la politique de la formation. Il estime toutefois que les réformes déjà mises en place ainsi que les réformes futures qu'il s'engage à effectuer apportent une meilleure réponse aux défis qui attendent la Suisse ces prochaines années.», écrit le Gouvernement dans son message. «Même si l'acceptation de l'initiative populaire permettrait de réduire l'immigration régulière en Suisse, elle n'en serait pas pour autant un instrument adéquat. En limitant fortement l'immigration régulière, l'acceptation de l'initiative populaire pourrait également engendrer une augmentation de l'immigration irrégulière.»

Danger pour l'économie

«L'initiative aura des répercussions sur la croissance économique suisse et aura une influence négative sur son attractivité et sa compétitivité.», conclut le message. «La limita-

LES SYNDICATS DISENT CLAIREMENT NON À ECOPOP

L'USS et le SEV soutiennent le «Comité Suisse Solidaire – Non à Ecopop», qui juge l'initiative Ecopop inhumaine et dangereuse.

■ **Parce qu'avec la pseudo solution d'Ecopop, la protection du climat et du paysage sera plus difficile.**

Que les gens vivent en Suisse ou ailleurs n'a aucune influence sur le climat. Qui veut protéger celui-ci doit agir au niveau de la restructuration du système énergétique et de sa consommation des ressources. De plus, Ecopop ne résoudra pas le mitage du territoire et ne protégera pas le paysage. Pour cela, il faudrait s'attaquer aux problèmes de l'aménagement du territoire, au lieu de freiner le développement de ce dernier.

■ **Parce qu'Ecopop fera des migrant(e)s des personnes de seconde classe.**

L'histoire montre que si l'éco-

nomie a besoin de main-d'œuvre, elle va la chercher. Ce serait aussi le cas si l'initiative était acceptée. Les patrons iraient simplement chercher plus de résident(e)s de courte durée, dont la situation juridique est moins bonne aujourd'hui que celle des résident(e)s de longue durée. C'est inhumain.

■ **Parce qu'Ecopop fera baisser les salaires et que des emplois seront menacés.**

Il est facile de mettre les résident(e)s de courte durée et les frontaliers/frontalières sous pression au point de leur faire accepter des salaires moindres et des conditions de travail moins bonnes. De ce fait, ce seront les conditions de travail de tout le monde qui se retrouveront tôt ou tard aussi sous pression. De plus, Ecopop signera la fin des accords bilatéraux. Or, vu l'absence de relations structurées avec l'Union européenne, des emplois seront délocalisés à

l'étranger et d'autres supprimés.

■ **Parce qu'Ecopop fait des migrant(e)s des boucs émissaires.**

Les migrant(e)s font depuis longtemps partie de la Suisse. Ils fournissent une contribution importante à notre richesse économique et culturelle. Au lieu de favoriser leur intégration, Ecopop en fait les boucs émissaires des problèmes dont nous portons nous-mêmes la responsabilité. Cela attise la xénophobie.

■ **Parce qu'Ecopop affaiblira l'AVS et mettra en danger les soins aux personnes âgées.**

La main-d'œuvre venue en Suisse ces dernières années est un soutien significatif pour l'AVS. C'est la raison pour laquelle tous les scénarios catastrophes sur les finances de l'AVS se sont avérés faux. Et celle-ci continue à enregistrer des excédents. Avec Ecopop, ces cotisant(e)s manqueront et l'AVS sera en difficulté. À cause

de l'initiative, on manquera également de personnes pour dispenser des soins aux personnes âgées et leur apporter assistance. Les soins à domicile et les EMS devraient réduire leur offre.

■ **Parce qu'Ecopop fera faire fausse route à la collaboration suisse au développement.**

Pratiquer une coopération au développement judicieuse, c'est lutter contre la pauvreté. Ecopop veut au contraire investir des sommes absurdes dans la contraception et en retirer à la lutte contre la pauvreté. Ce n'est pas de préservatifs et de pilules contraceptives gratuits dont on a besoin, mais de formation, de travail et de soins médicaux. De plus, il faut avant tout améliorer la position sociale des jeunes filles et des femmes. Le planning familial ne fonctionne que si les femmes peuvent prendre elles-mêmes leur vie en main.

www.non-a-ecopop.ch



Manifestation du 1^{er} novembre contre l'initiative Ecopop, à Berne

tion de l'immigration restreindrait très fortement l'admission de personnes en Suisse. Le recrutement de travailleurs qualifiés, notamment en provenance de l'UE/AELE serait fortement limité. Car il faudrait des contingents fixés en priorité afin que la Suisse puisse respecter ses obligations internationales.» Le communiqué du Conseil fédéral explique à ce propos: «La limite pour les autorisations de séjour s'appliquerait aussi au domaine de l'asile, à l'admission pour raisons humanitaires et au regroupement familial. Dans ces domaines, la Suisse est cependant liée par un certain nombre d'obligations constitutionnelles et de droit international. Qui plus est, les différentes branches de l'économie éprouveraient davantage de difficultés à recruter la main-d'œuvre étrangère nécessaire.. (...) En limitant de manière stricte l'immigration en Suisse, l'initiative empêcherait les différents secteurs économiques de recruter les travailleurs dont ils ont besoin.»

Bureaucratie complexe

«La mise en oeuvre de l'initiative populaire nécessiterait la mise en place de laborieuses et

complexes procédures pour la détermination des contingents et la délivrance des unités de contingents.», indique le message. «La détermination des critères pour la répartition des contingents entre les différentes catégories de séjour pour lesquels il n'existe pas d'obligations internationales ou conventionnelles pourrait être très difficile.» est-il noté également.

Difficultés face à l'UE

«Une acceptation de l'initiative pourrait entraîner la dénonciation de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).», prévient le Conseil fédéral dans son communiqué. En raison de la «clause guillotine», une dénonciation de l'ALCP rendrait automatiquement caducs, six mois plus tard, tous les autres accords de la première série d'accords bilatéraux. Une telle situation porterait un grave préjudice à la Suisse et à son économie, car l'UE est le principal partenaire commercial du pays.»

Focaliser sur le planification familiale ne sert à rien

«La proposition selon laquelle 10% des moyens consacrés à la coopération internationale au

développement doivent être affectés à la planification familiale volontaire constitue une contrainte qui limiterait de manière excessive la marge de manœuvre que requiert la coopération internationale au développement.», explique le message. «La Confédération serait obligée de conduire des projets dans le domaine de planification familiale volontaire dans des pays et des régions, alors que le contexte et les demandes voudraient que d'autres domaines soient soutenus en priorité. Cela entacherait d'une part l'efficacité de la coopération au développement de la Suisse et nuirait d'autre part à son image et à sa crédibilité. Focaliser davantage l'aide sur la planification familiale n'aurait en outre que peu d'effets. Pour sortir de la spirale de la pauvreté et de la croissance démographique, il faut en effet diversifier les approches, en misant par exemple sur la formation et sur la promotion de l'égalité entre hommes et femmes.»

Fi/Hes

Ce que demande Ecopop

L'initiative populaire fédérale «**Halte à la surpopulation – Oui à la préservation durable des ressources naturelles**» demande une modification de la Constitution comme suit:

Art. 73a (nouveau) Population

1 La Confédération s'attache à faire en sorte que la population résidant en Suisse ne dépasse pas un niveau qui soit compatible avec la préservation durable des ressources naturelles. Elle encourage également d'autres pays à poursuivre cet objectif, notamment dans le cadre de la coopération internationale au développement.

2 La part de l'accroissement de la population résidant de manière permanente en Suisse qui est attribuable au solde migratoire ne peut excéder 0,2% par an sur une moyenne de trois ans.

3 Sur l'ensemble des moyens que la Confédération consacre à la coopération internationale au développement, elle en affecte 10% au moins au financement de mesures visant à encourager la planification familiale volontaire.

4 La Confédération ne peut conclure de traité international qui contreviendrait au présent article ou qui empêcherait ou entraverait la mise en œuvre de mesures propres à atteindre les objectifs visés par le présent article.

L'initiative demande également des **mesures transitoires**:

■ les traités internationaux qui contreviennent aux objectifs visés par cet article 73a seront modifiés dès que possible;

■ la part de l'accroissement de la population attribuable au solde migratoire ne peut excéder 0,6% au cours de la première année civile, 0,4% au cours de la suivante et pas plus de 0,2% par an par la suite, jusqu'à l'entrée en vigueur de la législation d'application relative à l'art. 73a.

Voir interview en page 12

Les raisons pour lesquelles Rechsteiner dit non

« Ecopop sape les fondements du modèle à succès suisse »

Paul Rechsteiner, président de l'USS, met en garde contre la précarisation de l'emploi ainsi que la hausse de la pression salariale et l'intensification du trafic qu'engendrerait Ecopop.

■ **Paul Rechsteiner, en quoi les syndicats sont-ils opposés à la « préservation durable des ressources naturelles » revendiquée par l'initiative Ecopop ?**

Paul Rechsteiner: Ce n'est pas par l'élaboration d'une politique démographique que doit passer la préservation des ressources en Suisse, mais par la mise au point d'une politique environnementale adéquate, couvrant des thèmes allant de l'aménagement du territoire aux émissions de CO₂.

■ **Les syndicats ne sont pas parvenus à s'imposer en février lors de la votation sur l'initiative contre l'immigration de masse. Pourquoi en irait-il autrement cette fois-ci ?**

Ecopop est plus extrême que l'initiative contre l'immigration en ce qu'elle limite encore davantage cette dernière. La conception selon laquelle la qualité de vie s'accroît lorsque la population di-

« Ecopop est plus extrême que l'initiative contre l'immigration en ce qu'elle limite encore davantage cette dernière. »

minue représente le travers central de l'initiative. Lorsqu'elle était un pays pauvre, la Suisse était un pays d'émigration. L'immigration n'est venue qu'avec le développement économique. Actuellement, un exode touche certaines régions ou vallées de montagne, engendrant d'im-



portantes difficultés économiques. L'urbanisation et la concentration démographique sont un préalable au développement économique et

« Cette initiative se concentre uniquement sur la population résidente permanente. Les travailleurs précaires, comme les titulaires d'autorisation de séjour de courte durée et les frontaliers ne sont pas pris en compte. Leur nombre augmenterait. »

le fondement du progrès social. Les mouvements migratoires et les migrations internes ont fait de la Suisse un pays d'une grande diversité, et les syndicats sont le reflet de cet état de choses. C'est à

ce modèle à succès que s'attaque Ecopop.

■ **Au sein même des syndicats, il règne un certain scepticisme à l'égard de la libre circulation des personnes. Dès lors, ce modèle revêt-il réellement tant d'importance ?**

Nous misons sur le maintien de relations réglementées avec l'Europe. En effet, un système offrant les mêmes droits à chacun apparaît fon-

damentalement positif. Toutefois, il s'impose de protéger les salaires suisses, de sorte que la liberté de circulation ne soit pas utilisée au détriment des travailleurs et travailleuses. Ecopop entend fermer les frontières de la Suisse de façon pratiquement hermétique. Il s'agit d'une politique suicidaire qui ne présente aucune valeur ajoutée pour l'environnement. Cette initiative se concentre uniquement sur la population résidente permanente, ne prenant pas en considération les travailleurs précaires, comme les titulaires d'autorisation de séjour de courte durée et les frontaliers. Si l'initiative était acceptée, leur nombre augmenterait et il en résulterait

une intensification du trafic. Par ailleurs, il est plus aisé d'exploiter les travailleurs précaires, et leurs salaires sont moins élevés. Il s'ensuivrait une hausse générale de la pression salariale.

■ **Concrètement, que signifierait la résiliation des accords bilatéraux pour les travailleurs et travailleuses ?**

La situation est déjà suffisamment difficile depuis le 9 février. La Suisse possède une forte industrie d'exportation: un franc sur deux est généré par le commerce avec des pays tiers. Si nous ne maintenons pas de relations réglementées avec l'Europe, nous nous exposons à des risques de délocalisation et le site économique suisse serait remis en question. Ecopop sape les fondements du modèle à succès suisse. Notre pays comptant parmi les Etats présentant les économies les plus intégrées au niveau mondial, des relations réglementées et des échanges fructueux, y compris de personnes, sont essentiels.

■ **En dépit des mesures d'ac-**

« Les personnes qui ont désiré envoyer un signal le 9 février ne devraient pas aggraver davantage la situation actuelle. »

compagnement, la pression sur les salaires et les conditions de travail persiste. Les syndicats ne devraient-ils pas s'efforcer de combattre ce phénomène au travers de l'immigration ?

Le système de contingents et son corollaire, le statut de saisonnier, ont engendré une précarisation de l'emploi et privé certains travailleurs de leurs droits, ce qui a provoqué une baisse des salaires. Le nouveau système a permis une amélioration considé-

nable du niveau des salaires et des conditions de travail dans la construction et la restauration. Nous luttons pour le maintien de bons salaires et la protection de l'emploi. Pour atteindre ces objectifs, des mesures promouvant l'emploi indigène s'imposent, de la conciliation des vies professionnelle et familiale à des perspectives plus favorables aux travailleurs et travailleuses d'un certain âge. Les problèmes actuels ne sauraient toutefois être imputés à la libre circulation des personnes.

■ **La manière dont l'initiative contre l'immigration de masse sera mise en œuvre demeure incertaine. Que diriez-vous à quelqu'un qui a voté « oui » le 9 février et aspire désormais à la sur-enchère ?**

Les personnes qui ont désiré envoyer un signal le 9 février ne devraient pas aggraver davantage la situation actuelle. Ecopop tient bien plus encore de l'autogoal que l'initiative contre l'immigration de masse. En ce qui concerne la mise en œuvre de l'initia-

tive contre l'immigration de masse, nos positions sont claires: le maintien de relations réglementées avec l'Europe, et dès lors celui des accords bilatéraux, le renforcement de la protection des salaires et l'interdiction de tout nouveau type de discrimination.

Interview: Matthias Preisser

Congrès de l'USS

Un tournant économique exigé

Les délégués de l'USS ont notamment demandé qu'on procède à un tournant économique.

Il faut procéder à un tournant de politique économique. Cette exigence a été défendue avec force le 24 octobre par les 400 délégués du congrès de l'USS. De fait, les vrais problèmes qui se posent dans ce pays sont de nature sociale et ils ont pour nom: pression sur les salaires, poids des primes des caisses maladie, stress et précarité de l'emploi. Pour que les gros salaires et les patrons ne soient pas les premiers à profiter d'une plus grande prospérité, il faut que plus de travailleurs et travailleuses soient protégés par des conventions collectives de travail (CCT). La couverture conventionnelle, par CCT donc, doit passer à 60%. À cet effet, le Conseil fédéral et le Parlement doivent réduire les obstacles posés à l'extension des CCT. De bonnes CCT constituent au-delà, grâce à des réglementations claires de la durée du travail, un outil efficace contre l'augmentation du stress au travail.

Des mesures de renforcement des revenus sont de toute urgence nécessaires. Il n'est pas acceptable que la croissance des salaires réels des salariés ordinaires se trouve immédiatement réduite à néant par la hausse des primes des caisses maladie. L'USS demande par conséquent une hausse substantielle des subsides destinés aux réductions de ces primes. À l'avenir, ces dernières ne devront pas dépasser 10% du revenu des ménages. Dans ce but, la Confédération et les cantons doivent relever d'environ 2 milliards de francs les subsides affectés aux réductions des primes, au lieu de serrer la vis. À moyen terme, le poids des primes ne devra pas dépasser 8% du revenu, comme le voulait la révision de la loi sur l'assurance-maladie des années 90, et à long terme, cette assurance devra être financée en fonction des revenus, comme toute assu-



Le 55^e Congrès de l'USS a été l'occasion pour les délégués d'adopter de nombreuses résolutions.

rance sociale.

Ne pas faire cavalier seul

Les congressistes ont débattu de manière intense des conséquences de l'acceptation de l'initiative «Contre l'immigration de masse». Ils ont réaffirmé que les Accords bilatéraux devaient être préservés, qu'il fallait empêcher de nouvelles discriminations et que les mesures de protection des salaires et des conditions de travail devaient être améliorées. La Suisse ne peut pas se permettre de faire cavalier seul. Les accords bilatéraux revêtent une grande importance pour la prospérité et les emplois. Ils garantissent aussi que les personnes qui exercent une activité lucrative et ont un passeport européen ne soient pas discriminés. Ce principe doit continuer à s'appliquer demain. Les besoins en main-d'œuvre ne doivent pas être satisfaits à travers des permis de séjour de courte durée. L'USS combattra toute nouvelle discrimination comme par exemple avec l'introduction d'un nouveau statut de saisonnier. Les salaires et les conditions de travail doivent être mieux protégés. Il faut notamment aussi une protection contre le licenciement et les formes de travail précaire. En effet, il ne sera possible de gagner une nouvelle votation sur la voie bilatérale que si les intérêts sociaux sont respectés et que le principe

selon lequel, en Suisse, on doit verser des salaires suisses, est appliqué.

Dans une résolution qu'il a adoptée, le congrès de l'USS appelle à combattre Ecopop, une initiative dangereuse et inhumaine. Ecopop accentuera les pressions sur les salaires et détériorera les conditions de travail de l'ensemble des travailleurs et travailleuses. Elle attisera aussi la xénophobie en Suisse. Après un débat chargé d'émotion, le congrès a clairement fait savoir que l'USS combattrait énergiquement toute nouvelle forme de discrimination fondée sur le statut de séjour. Dans ce contexte, elle a lancé, à travers un film émouvant intitulé «Interdits et cachés. Des enfants de saisonniers racontent» une campagne de sensibilisation contre l'introduction d'un nouveau statut de saisonnier. Dans d'autres résolutions, l'USS a demandé que la Suisse se retire des négociations sur l'accord TISA. Un tel accord sur la libéralisation des services induirait inévitablement une pression à la libéralisation de nombreuses tâches de service public, comme dans la l'approvisionnement en eau, la santé et la formation, ainsi que les transports publics.

Réélections

Lors de son deuxième jour de congrès, l'USS a en outre réélu le conseiller aux Etats Paul Rech-

steiner (président), ainsi que Vania Alleva (coprésidente d'Unia) et Giorgio Tuti (président du SEV) respectivement vice-présidente et vice-président de l'USS. L'USS a décerné au dessinateur de presse Philippe Bécquelin, alias Mix & Remix, son Prix culturel, doté de 10 000 francs. **USS**

EN VITESSE



Valérie Solano primée

■ Lors du dernier Congrès de l'USS (voir ci-contre), la secrétaire syndicale du SEV Valérie Solano s'est vu remettre le prix du mémoire le plus original des mains d'Alain Carrupt (membre du comité présidentiel de l'USS). Le mémoire consiste en une réflexion sur le genre littéraire du récit comme possible outil syndical. Valérie Solano et trois autres personnes viennent de terminer leur formation de spécialiste de la gestion et du développement des organisations syndicales avec certificat fédéral. **comm/vb**

IMPRESSUM

contact.sev est le journal du Syndicat du personnel des transports et paraît toutes les deux semaines.

ISSN 1662-8462

Tirage: 10 881 ex. (total 44 656 ex.), certifié REMP au 31.10.2013

Editeur: SEV, www.sev-online.ch

Rédaction: Peter Moor (rédacteur en chef), Peter Anliker, Vivian Bologna, Anita Engimann, Beatrice Fankhauser, Markus Fischer, Françoise Gehring, Pietro Gianolli, Patrizia Pellandini, Henriette Schaffter

Adresse de la rédaction: contact.sev, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6; contact@sev-online.ch; téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58

Abonnements et changements d'adresse:

Division administrative SEV, case postale, 3000 Berne 6; info@sev-online.ch, téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58
Abonnement annuel pour non-membres: CHF 40.–

Annonces: Zürichsee Werbe AG, Seestrasse 86, 8712 Stäfa, téléphone 044 928 56 11, fax 044 928 56 00, kontakt@zs-werbeag.ch, www.zs-werbeag.ch

Pré-presse: AZ Medien, Aarau; www.azmedien.ch

Imprimerie: Mittelland Zeitungsdruck AG, Solprint, Subingen; www.solprint.ch, une entreprise du groupe AZ Medien AG.

La prochaine édition de contact.sev paraîtra le 20 novembre 2014..

Le délai rédactionnel pour l'agenda est fixé au 13 novembre à 10h. Pour les annonces, le délai est fixé au 11 novembre à 10h.

■ Assemblée des délégués de l'Administration et des services (AS)

Une construction sur la bonne voie

Comment se sont développées les cinq sections, les six branches et le réseau des personnes de confiance AS depuis la création de la sous-fédération en début d'année? Que reste-t-il à faire pour les renforcer? Tels étaient les points à l'ordre du jour de l'assemblée des délégués réunie à Olten le 27 octobre.



Les délégués se sont prononcés sur deux propositions et sur le budget.

René Wolf, membre de la commission d'accompagnement, a rapporté les observations de ses cinq membres. Ceux-ci ont en effet arpenté les cénacles de la sous-fédération, des sections et des branches depuis la fusion d'AS en janvier 2014. En plus des louanges sur ce qui a déjà pu être atteint, les délégués ont également pu entendre ce qu'il reste à faire: et avant toute chose, il s'agit de trouver un responsable du recrutement pour la sous-fédération, trouver des personnes pour siéger dans les comités de section, recruter des collègues de confiance, et mettre

sur pied des actions pour qu'elles soient couronnées de succès. Il s'agit aussi de dénicher des collègues pour les branches afin que tous les métiers soient représentés et que soit renforcée la collaboration entre branches, sections et commissions du personnel. Le bilan intermédiaire a été approfondi au sein de trois ateliers de travail.

Celui concernant les hommes de confiance a listé leurs tâches et présenté des idées afin de motiver des membres pour

cette fonction importante, bien qu'il n'y ait guère plus d'acceptance pour l'engagement syndical dans les hautes sphères de certains départements. Une des tâches principales d'une personne de confiance consiste à valoriser le SEV auprès des collègues et des cadres selon le principe: «Agis et communique-le!»

Le groupe de travail qui a planché sur les sections a fait des propositions pour réduire la distance avec la base. Une distance due à la taille des sec-

tions: par exemple en proposant des assemblées décentralisées, une présence régulière des membres du comité «au front» et la mise sur pied de toutes sortes d'événements, de la grillade aux soirées-débats, en passant par des visites en commun. «On ne doit pas se décourager tout de suite s'il n'y a que peu de participants au début.»

L'atelier dédié aux branches a mis en évidence le temps que cela nécessite de trouver des représentants de tous les métiers et pour obtenir la reconnaissance des membres par le biais d'un travail syndical compétent.

Afin que les branches en aient l'occasion, il est important de les impliquer dans les dossiers actuels de la sous-fédération, des sections et des professionnels du SEV.

Budget 2015 et élections

Pour l'année prochaine, le budget prévoit une contribution de 7 fr. pour la sous-fédération (elle demeure identique donc) avec un bénéfice de 27 860 fr. L'actuel vice-président, Rolf Feier est élu à la présidence de l'assemblée des

délégués et Ruth Schweizer à la vice-présidence. Nani Moras et Eugenio Tura poursuivront leur mandat à la commission Migration, tandis que Petra Hegi et Nani Moras siégeront à la commission féminine. Stefan Bruderer et Joël Jufer représenteront AS à la commission des Jeunes (Eliane Däscher se retire). Pour la commission CCT, Alex Bringolf, René Zedi et Eugenio Tura ont été nommés. La section AS-Est a déposé un amendement demandant que le SEV s'engage pour que la défiscalisation de la FVP soit possible dès que 25 trajets sont effectués, au lieu des 40 actuels. Une proposition acceptée à l'unanimité. La commission centrale a désormais pour tâche d'élaborer une demande pour le Congrès. Celle-ci doit inclure que le trajet soit comptabilisé durant deux ans lorsqu'un employé a dû changer de lieu de service.

Le plénum a aussi dit tout le mal qu'il pensait de l'injustice concernant les collègues renonçant au timbrage. Parmi ceux-ci, seuls ceux dès le niveau d'exigence K peuvent demander un congé sabbatique.

F/vbo

Photomystère: «Où cette photo a-t-elle été prise?»



Le concours de *contact.sev*

Les photos de notre concours représentent un lieu ou un objet en rapport avec les transports publics et leur environnement.

Le ou la gagnant(e) tiré(e) au sort parmi les réponses correctes recevra

40 francs en chèques Reka.

Solution du concours paru dans *contact.sev* n° 20:

L'entrée sud de la gare de Lausanne.

Le sort a désigné **Corinne Grossenbacher**, domiciliée à Meikirch, membre de la ZPV Berne

Elle remporte les chèques Reka.

Conditions de participation

Par carte postale: inscrivez votre réponse, vos nom et prénom ainsi que votre adresse sur une carte postale et retournez-la-nous à: SEV, Photomystère, case postale, 3000 Berne 6

Par e-mail: envoyez votre réponse, vos nom et prénom ainsi que votre adresse par e-mail à: mystere@sev-online.ch

Sur Internet: rendez-vous sur notre site www.sev-online.ch, cliquez sur l'encadré Photomystère qui se trouve à droite sous l'agenda et remplissez le formulaire. Ce concours ne donne lieu à aucune correspondance.

Dernier délai de réception des réponses: mercredi 12 novembre 2014.

■ SF RPV

Conférence des présidents à Brenscino

Le président central (PC), Hanspeter Eggenberger, souhaite la bienvenue aux présidents de section le 13 octobre lors de la conférence de deux jours qui se déroule à l'hôtel Brenscino à Brissago.

Le PC donne connaissance des thèmes actuels dans chaque division. Chez Cargo, les premières séances concernant les nouveaux profils professionnels ont démarré. Il s'agit entre autres des collègues des gares de triage RBL et Lausanne qui passent chez Cargo. Il parle aussi de la situation actuelle relative au nouveau système de planification et de répartition Caros. Concernant la mise à disposition des trains (ZBS) du trafic voyageurs, les sites de Coire et de Ziegelbrücke sont à l'ordre du jour. Chez Infra, les collaborateurs des gares de triage concernées sont tous transférés chez Cargo. Avec MIT, l'entreprise relève le défi de «relier les collaborateurs». L'entreprise allemande responsable de l'émetteur LISA, et qui développe depuis des années un nouvel émetteur, n'est à ce jour pas encore en mesure de

le livrer.

Chez CFF Cargo, 2 collègues de la région Est et 1 collègue de la division P ne veulent plus être élus dans la CoPe.

La classification des mécaniciens de la catégorie A de la division P a provoqué le mécontentement dans toutes les sections. Cela laisse un arrière-goût amer dû à ToCo. Ces mécaniciens doivent connaître toujours plus de véhicules pour être en mesure de les conduire. Il est donc souhaitable que l'entreprise (trafic voyageurs) fasse enfin un geste contre cette injustice en augmentant le niveau d'exigences. L'espoir suscité par la décision 25 est grand mais aucune décision n'est encore tombée.

Notre hôte, Manuel Avallone, nous a présenté en détail la nouvelle CCT. Thèmes: la définition des collaborateurs temporaires est désormais plus précise. Durée du travail: un nouveau compte de temps a été mis en place. Réorientation professionnelle: des adaptations ont eu lieu. Le n° 18 de *contact.sev* rend compte de ces points. L'uniformisation

des indemnités du dimanche pour les agents de la manœuvre est un grand succès. Le modèle de retraite Valida est obligatoire et permet une retraite anticipée. Il est important que la garantie 2011 soit maintenue. Il est judicieux de prendre un cours Movendo sur la nouvelle CCT. Il y en a un le 4.3 et le 24.3 à Berne, le 10.3 à Lausanne et le 31.3.2015 à Bellinzona. Ces cours durent toute la journée. La RPV recommande aux présidents de section d'inviter à leurs assemblées un expert en CCT et de prévoir assez de temps.

Daniel Purtschert a été élu à l'unanimité dans la CG de la SF RPV; il manque donc encore un membre suppléant. La CoCentr apprécie énormément l'engagement de tous les présidents. Grâce à la nouvelle CCT, il devrait être plus simple de recruter de nouveaux collègues. Et notre PC a énormément contribué à ce succès. Un grand merci aussi à Manuel Avallone, responsable des négociations CCT, qui a dirigé de façon souveraine la communauté de négociations. *Daniilo Tonina/mj*

PV: Brenscino et le cancer au menu



Bruno Tanner (à g.) et Heini Eggenberger ont été chaleureusement applaudis.

Lors de la session d'automne à Brenscino de la SEV-PV des 9 et 10 octobre, l'assemblée a pu profiter de la conférence de l'oncologue Franco Cavalli. Directeur médical de l'Institut oncologique de la Suisse italienne et professeur aux universités de Berne et de Varese, il a présidé la Ligue suisse contre le cancer de 2001 à 2004. Il a siégé au Conseil national de 1995 à 2007 et a présidé la fraction PS du Parlement de 1999 à 2002. Il est l'auteur du livre «Cancer, le grand défi», paru en 2012. Alors que, sous nos latitudes, nous avons enregistré de grands succès dans la lutte contre cette maladie, le cancer reste un problème dans les pays pauvres. En 2008 ce sont 13 millions de nouveaux cas de cancers qui ont été diagnostiqués dans les pays en développement et on estime que 220 millions de nouveaux patients seront découverts d'ici à 2030. Des causes psychiques, le stress ou le mobbing peuvent-ils provoquer un cancer? Non, mais ils peuvent entraîner une vie malsaine, un tabagisme ou une consommation excessive d'alcool et par suite un cancer. Question: les dons à la Ligue suisse contre le cancer vont-ils en partie aussi à l'industrie pharmaceutique? Cavalli répond par un NON très clair! Parlant de manière exceptionnellement vivante et sans manuscrit, notre

conférencier a su éveiller l'intérêt du public. Des applaudissements interminables et mérités lui ont dit notre reconnaissance.

Le 10 octobre, c'était la 3^e séance du CC qui était au programme. La Caisse de pensions CFF, les facilités de voyage FVP et le recrutement ont provoqué des discussions animées. Nous avions des propositions à traiter. Celle qui demandait une indemnité pour les collègues qui mettent leur AG à disposition pour se rendre aux séances a été vivement rejetée. La prime de recrutement pour les veuves et veufs n'a pas eu un meilleur sort. Elle a été rejetée à une nette majorité. Deux propositions arrivées hors délai ont échoué à la déclaration d'urgence qui exigeait une majorité des deux tiers, elles ne pourront donc être traitées qu'à la prochaine séance du CC. Les participants ont aussi exprimé clairement leur position selon laquelle il est exclu que l'hôtel Brenscino soit vendu. Pour terminer, nous avons pris congé de deux membres méritants et engagés. Heini Eggenberger, président de la section PV Buchs-Coire (depuis 2007) et Bruno Tanner de la Commission de gestion ont reçu des applaudissements pour leur engagement. Ricardo Loretan a su trouver les mots qu'il fallait lors de l'hommage rendu. *Otto Huser/S. Anet*

■ PV Biel/Bienne

Randonnée d'automne le long de la Wigger

Fritz Lerch, l'organisateur de la randonnée d'automne du 16 octobre, a pu saluer 26 participants avant l'arrivée en gare de Nebikon par la citation: «Nous marcherons vers le soleil!» Cette annonce signifiait que le repas de midi était commandé à l'hôtel du Soleil à Alberswil et qu'il ne fallait pas faire triste mine et se laisser intimider par les diverses averses de pluie momentanées. La randonnée de trois heures le long de la rivière Wigger a débuté avec parapluies ouverts et vestes de pluie fermées. Mais après quelques kilomètres, le ciel s'étant ouvert et la température devenue agréable, les habits de pluie et les parapluies ont pu être remis dans les

sacs à dos. Le parcours n'a pas de grandes dénivellations mais la vue est magnifique en direction des Alpes de Suisse centrale et du Pilate. L'accueil à l'hôtel «Sonne» a été très chaleureux, aussi bien par la restauratrice et son personnel que par les quatre dames membres de la PV de Bienne venues spécialement jusqu'à Alberswil par train et bus postal pour déguster le repas de midi avec les randonneurs. Bien réconfortée, mais avec une nouvelle averse et des bourrasques de vent, la troupe des marcheurs a continué en direction de Willisau en faisant un petit arrêt vers la magnifique exploitation agricole Burgrain et son magasin. Chacun a pu marcher à son

rythme et une visite de la petite ville historique de Willisau, avec ses remarquables façades et ses beaux commerces, fut encore possible avant de revenir, par Langenthal et Berne, dans notre pays des trois lacs.

La Wigger, longue de 41 km, prend sa source sur le versant nord du Napf à 1300 mètres et se jette dans l'Aar entre Rothrist et Aarburg à 395 mètres d'altitude. Elle s'écoule d'abord dans un étroit vallon pour s'étaler ensuite, après Hergiswil près de Willisau, dans une large vallée. Elle touche trois cantons et la localité la plus importante sur son parcours est Zofingue.

*Robert Drewes/Ad. française:
J.-C. Amiet*

Décès

Blaimer Yvette, vve de Willy, Genève; décédée dans sa 87^e année. VPT TPG Retraité(e)s.

Clavin Maurice, méc pens, La Chaux-de-Fonds; décédé dans sa 89^e année. PV Neuchâtel.

Clerc Gaston, Lutry; décédé dans sa 86^e année. VPT TL.

Grieshaber Carlo, c gr pens, Yverdon-les-Bains; décédé dans sa 98^e année. PV Vaud.

Lini Charles, empl d'expl pens, La Chaux-de-Fonds; décédé dans sa 97^e année. PV Vaud.

Lüdi Hans, ouvrier spécialisé, Bellmund; décédé dans sa 90^e année. PV Bienne.

Nerny Pierre-Alain, chef de service, Lausanne; décédé dans sa 72^e année. PV Vaud.

Thiebaud Roland, chef de train, Bienne; décédé dans sa 92^e année. PV Bienne.

Sections

**Vendredi
14 novembre** ■ **ZPV Bienne**

Salle de la Geno
1^{er} étage
Genossenschafts-
strasse 18
2560 Nidau

Assemblée d'automne
Plus d'informations sur le site: <http://zpvbielbienne.ch>. Le programme de l'assemblée sera affiché dans les locaux et envoyé par mail aux actifs ainsi qu'aux intéressés sur demande à: denis.babey@gmail.com

**Mardi
18 novembre** ■ **VPT Lac Léman**

Assemblée d'automne

16h15 au
chantier naval

Père Noël

**Mardi
18 novembre** ■ **SEV-tl**

19h
Maison du Peuple,
Place Chauderon
Lausanne

Jubilaires

Assemblée romande
VPT: elle se déroulera cette année le samedi 8 novembre aux Diablerets (VD). Ceux qui se sont inscrits, nous vous donnons rendez-vous dans le hall de la Gare CFF de Lausanne à 7h30 heures précises ! N'oubliez pas vos facilités de transport (abonnements FVP).

**Judi
20 novembre** ■ **ZPV région Ouest**

8h45
Buffet de la Gare
Lausanne

Assemblée régionale

**Judi
20 novembre** ■ **TPF régionale**

20h
Restaurant
Maggenberg
Tavel

Assemblée d'automne

**Vendredi
21 novembre** ■ **AS ouest**

Hôtel de la Gare
2740 Moutier

Assemblée d'automne

L'AG sera suivie d'un plat froid et du verre de l'amitié. Mais avant, notre invité Jürg Hüni, secrétaire syndical, viendra nous parler de la nouvelle CCT et répondra à vos questions. Venez nombreux, nos collègues retraités sont également les bienvenus.

Merci de vous inscrire sur la liste au local des agents de train ou par mail chez Raphaël Frydig (frydig@gmail.com) jusqu'au 7.11.2014.

Le comité ZPV Biel/Bienne

Chères et chers membres, le Comité VPT-Lac Léman vous convie à l'AG ordinaire automnale. En se réjouissant de vous y rencontrer nombreux, nous vous adressons nos meilleures salutations.

L'arbre de Noël de la section VPT-Lac Léman aura lieu le **samedi 13 décembre** dès 14 heures à bord du bateau MS «Lausanne» au quai numéro 1 de la gare lacustre d'Ouchy (le bateau restera à quai). Vous êtes cordialement invités (actifs ou retraités avec ou sans enfants) à participer à cette journée. Je vous attends nombreux!

Votre Père Noël et le comité

Pour cette traditionnelle soirée, nous aurons la participation de notre Chorale syndicale qui animera la soirée. Celle-ci se terminera par une vérée générale. Venez nombreux pour féliciter vos collègues jubilaires.

Liste des jubilaires :

60 ans : Lucien Knuchel, Roger Lavanchy, Gilbert Albrecht
50 ans : Roland Bergmann, Othmar Simon, Michel Stoll, Thérèse Abetel-Känz, Charles Ecoffey
40 ans : Jean-Pierre Bryois, André Chaupond, Jean-François Henchoz, Armand Noirat, René Fays, Raoul Menoud
25 ans : Jean-Luc Archimi, Gabriel Bungu, Guilhermino Marques, Alphonse Garcia, Pierre Alain Drapel, Philippe Baud, Franck Kurmann, José Azinheirinha, Raymond Lavanchy, Vang-Cang Luu.

Les points forts de cette assemblée seront les thèmes syndicaux des agents de train et le travail de la CoPe. Andreas Menet, président central ZPV, Jürg Hüni, secrétaire syndical SEV et Thomas Walther, président CoPe agents des trains nous informeront des actualités. Les collègues pensionnés ainsi que les collègues en formation sont également cordialement invités. Dès 8h15 un café et croissant vous sera offert par la section ZPV Léman. Merci de vous inscrire auprès de votre section ZPV ou auprès du président de la section organisatrice ZPV-Léman, Claude Gaille, tél. 079 4791735 ou par e-mail: claudegaille@bluewin.ch en respectant la date limite du 8 novembre 2014. Je me réjouis de vous saluer très nombreux à Lausanne.

Claude Gaille

Tous les collègues actifs et retraités sont invités. Une collation sera servie après l'assemblée.

Le comité

Giorgio Tuti, président SEV, sera notre invité. Après l'assemblée, un repas sera offert par la section. Les propositions que vous souhaitez soumettre lors de l'assemblée sont à faire parvenir par écrit jusqu'au 7 novembre à SEV AS Ouest, case postale 1310, 1001 Lausanne ou par e-mail à ouest@as-online.ch. Les inscriptions pour le repas sont à faire parvenir jusqu'au 17 novembre à ouest@as-online.ch ou par téléphone au 078 825 66 90.

Sections

**Samedi
22 novembre** ■ **Travaux Arc jurassien**

15h30
Restaurant du
Midi
Delémont

Assemblée générale
d'automne

**Mercredi
26 novembre** ■ **MOB Golden Pass**

19h45
Buffet de la Gare
Château-d'Œx

Assemblée d'automne

**Samedi
29 novembre** ■ **RPV Lausanne-gare**

17h30
Pizzeria le Relais
du Grand Mont
Le Mont-sur-
Lausanne

Assemblée d'automne

Cher membre,
Nous avons le plaisir de t'inviter à notre assemblée générale d'automne. La liste de présence sera affichée aux wagons et dans les locaux de ton service. Délai de renvoi au secrétaire: 11 novembre 2014. Une assiette chaude suivra l'assemblée pour te remercier de ta présence. Au plaisir de te rencontrer à cette assemblée, nous te présentons, cher membre, nos salutations les meilleures.

Le comité

Le comité invite les membres à l'assemblée d'automne. Les ordres du jour seront affichés dans les espaces personnels. Nous nous réjouissons de voir des collègues intéressés et nombreux.

Le comité

Comme le temps passe vite! Il est déjà venu le temps de se rassembler à notre traditionnelle assemblée d'automne. Tous les membres de section RPV Lausanne sont attendus et seront les bienvenus à l'assemblée. Pour l'organisation, veuillez vous inscrire sur la feuille affichée au local manœuvre de la gare de Lausanne.

Pensionnés

**Mercredi
12 novembre** ■ **PV Valais**

10h
Hôtel Riverside
Brig-Flis

Assemblée d'automne

**Mardi
18 novembre** ■ **PV Fribourg**

10h45
Auberge commu-
nale de Léchelles

Assemblée d'automne

**Mardi
25 novembre** ■ **Amicale des pension-
né(e)s du Jura bernois
et de Bienne romande**

Restaurant
Florida
Studen

Sortie n° 9

**Judi
4 décembre** ■ **PV Jura**

11h45
Café du Jura
Bassecourt
(à 5 minutes
de la gare)

Rencontre de Saint-Nicolas

Repas commun à 25 fr. offert (apéritif, menu, boissons et café). Sepp Bühler sera l'orateur de l'assemblée et il s'exprimera sur les dispositions de fin de vie. Nous vous recommandons chaleureusement cet exposé sur un thème toujours actuel. Vous pouvez prendre vos conjoint(els) avec vous et en parler à vos connaissances parmi les retraités CFF.

Inscription par le formulaire habituel ou par mail à [Walti Schmid: wal.schmid@bluewin.ch](mailto:Walti.Schmid@bluewin.ch).

Départ du train de Fribourg à 10h03, de Payerne à 10h30. Ordre du jour statutaire avec, notamment, une élection complémentaire au comité. Invités: Ricardo Lorétan, président central PV et Bernard Demierre, vice-président central PV. L'assemblée sera agrémentée par les chants de la chorale des cheminots de Fribourg. La remise des distinctions et souvenirs pour 75 ans d'âge et 40 ans d'affiliation au SEV se fera durant l'assemblée. Comme de coutume, la section offrira l'assiette du jour. Les agendas SEV seront remis après le repas. Les épouses et compagnes de nos membres sont les bienvenues.

Le secrétaire

Comme l'année passée, nous nous rendrons à Studen au restaurant Florida afin de bien finir l'année 2014. Bienne: départ devant le Mariana, (car postal n° 74) à 11h28, Studen Grien arrivée 11h53. L'abonnement général est valable. Venez nombreux afin de partager ce repas qui est aussi la dernière sortie de l'année. Annoncez-vous auprès de votre serviteur jusqu'au 24 novembre exclusivement au 076 210 11 09. Merci d'avance.

Votre serviteur: Jacques

Le comité se fait un plaisir de vous inviter à la rencontre de Saint-Nicolas. Le repas de midi est offert par la caisse de section (boissons à votre charge). Animation par la chorale des retraités et musicale avec trompette et cor des Alpes, sans oublier notre traditionnel lotto. Vous serez très aimables d'apporter un lot pour le lotto. Quelques biscuits ou cakes seront les bienvenus. D'avance un grand merci. Veuillez s.v.p. vous inscrire jusqu'au samedi 29 novembre 2014 auprès du président P. Ackermann, tél. 032 422 48 35 ou courriel: pack@bluewin.ch. Avec les amicales salutations du comité.

Oscar Schaub

Angle droit

Le SEV limite la casse après un licenciement

Le certificat de travail est modifié et le risque de pénalisation par le chômage est évité.

Faire annuler un licenciement est difficilement possible en Suisse. Le SEV a néanmoins réussi à éviter le pire pour une de ses membres.

Cela ressemble davantage à une histoire américaine que zurichoise: cinq minutes avant la fin de sa journée de travail, une employée est prise à part par deux supérieurs qui lui annoncent qu'elle est licenciée et qu'elle ne doit plus remettre les pieds à sa place de travail – ceci après avoir été en service durant cinq ans, sans recevoir un seul avertissement ou de menace de licenciement. Cette femme, que nous appellerons Marta, a signé, sous

l'effet du choc, un accusé de réception, sans vraiment savoir pourquoi elle venait d'être virée. Que s'est-il passé? Employée de service d'elvetino, Marta travaille au sein d'un café-bar. Environ une année avant le clash, un nouveau chef est nommé; un collègue qui devient désormais son supérieur. Leur bonne entente en prend un coup: il vit assez mal qu'elle continue d'exprimer clairement ses désaccords. Elle n'a pas goûté de devoir aussi travailler dans une gare principale en sus de son job à un arrêt S-Bahn. La CCT prévoyait pourtant ce genre de cas de figure; le SEV l'a accompagnée lors d'une séance où tout avait pu être mis à plat et où les choses semblaient être rentrées dans l'ordre.

La mauvaise boisson pour le chef

Dans un premier temps, tout ceci ne fut pas indiqué dans le licenciement; il fut bien plus question d'un incident survenu six jours auparavant. Le tout grand chef d'elvetino et l'un des cadres ont été servis par Marta. Hélas, elle a mal compris leur commande, s'est trompée de boisson pour tous les deux et ils lui firent part de leurs critiques. L'entreprise s'est basée sur cet incident pour motiver le licenciement: elle préfère engager quelqu'un qui s'identifie davantage à elle.

Pour le service de protection juridique du SEV, il ne s'agit pas d'un motif de licenciement suffisant. Il décide de contester la décision, tout au plus devant les

prud'hommes. Ceci d'autant plus qu'une année auparavant, au moment du changement de chef, Marta avait obtenu un excellent certificat de travail de son supérieur sur le départ. Tout le contraire du certificat présenté aujourd'hui par l'entreprise. Celui-ci est si mauvais que l'assurance-chômage estime que Marta est responsable de la perte de son emploi et la menace de repousser de 40 jours son droit aux indemnités.

L'avocat, que le SEV a mis à disposition de Marta, a finalement obtenu une explication détaillée du licenciement dans laquelle, soudainement, figurent d'autres éléments: comportement difficile avec ses supérieurs et manque d'entrain pour d'autres engagements. L'avocat a proposé à elveti-

no de régler le problème à l'amiable. Ce que l'entreprise a accepté: elle a établi un nouveau certificat de travail sur la base du plus élogieux des deux. Par ailleurs, elvetino a payé à Marta l'équivalent d'un salaire mensuel en guise de dédommagement – un signe clair pour l'avocat que l'employeur a réalisé que le licenciement n'avait pas été réalisé de manière très correcte...

Marta a dû certes partir à la recherche d'un emploi. Mais avec un certificat en bonne et due forme, sa tâche a été moins pénible et l'assurance-chômage n'avait plus aucune raison de la pénaliser.

Service de protection juridique SEV

Le team de conseillers d'Helvetia répond aux questions des lecteurs

Assurance-vie: nouveau partenaire – que faire?

J'ai conclu une assurance-vie il y a plusieurs années. Entretemps, je me suis séparée de mon conjoint et j'ai maintenant un nouveau partenaire. Que dois-je faire afin que mon partenaire reçoive le capital-décès de mon assurance-vie, si je devais mourir?

R. V. de L.

Chère Madame,

Lorsque l'on vit une nouvelle relation, le bonheur nous empêche bien souvent de penser au pire et l'on oublie de faire les démarches nécessaires pour donner à son partenaire la sécurité financière au cas où il nous arriverait quelque chose de fatal. Si on a une assurance-vie, il est nécessaire

de vérifier qui en est le bénéficiaire et, le cas échéant, d'apporter une correction. Il est déjà arrivé qu'on ait oublié de faire les adaptations nécessaires et c'est alors l'ex-conjoint qui a bénéficié de la prestation après un décès.

Un changement de la clause bénéficiaire est toujours possible dans le cadre des prescriptions légales et peut être effectué sans aucun problème avec l'aide de l'assurance.

Différences selon la forme

Les dispositions légales diffèrent selon qu'il s'agit de prévoyance liée (3a) ou de prévoyance libre (3b) dans le cadre d'une assurance-vie. Pour le 3^e pilier 3a, le bénéfi-

ciaire est défini par la loi: en premier lieu se trouvent les époux ou les partenaires mentionnés comme tels. Si la personne décédée n'a pas de partenaire officiel, l'avoir revient aux héritiers directs et aux personnes naturelles qui étaient soutenues pour une grande part par la personne disparue, qui ont habité avec elle durant les cinq dernières années ou qui ont élevé un enfant commun.

Il est possible de désigner une ou plusieurs de ces personnes en tant que bénéficiaire et de préciser à quoi elles auront droit. S'il n'y a pas de partenaire, ce sont les parents, les frères et sœurs ou d'autres héritiers qui reçoivent la presta-

tion, mais il est possible de changer l'ordre des personnes et de préciser ce à quoi elles ont droit.

La prévoyance suit des règles

Pour ce qui est de la prévoyance libre du 3^e pilier 3b, le preneur d'assurance est encore plus libre sur le choix de la personne bénéficiaire en cas de décès. Pour changer de bénéficiaire, une nouvelle clause bénéficiaire doit être conclue pour définir la nouvelle personne bénéficiaire, resp. les nouvelles personnes ainsi que leurs droits. Ces personnes reçoivent la somme assurée mais selon les circonstances, elles doivent rétrocéder une partie aux héritiers. Cette par-

tie dépend de la valeur de rachat de l'assurance.

Avec une assurance décès par contre, il n'y a pas de partie à rétrocéder sur la prestation d'assurance et le ou la bénéficiaire reçoit l'ensemble de la somme prévue. Contrairement à un compte de prévoyance bancaire où les héritiers reçoivent le capital actuel, en cas d'assurance-vie mixte ou d'assurance décès, ils reçoivent la somme assurée indépendamment de la durée et du montant des primes déjà versées.

Team de conseillers d'Helvetia

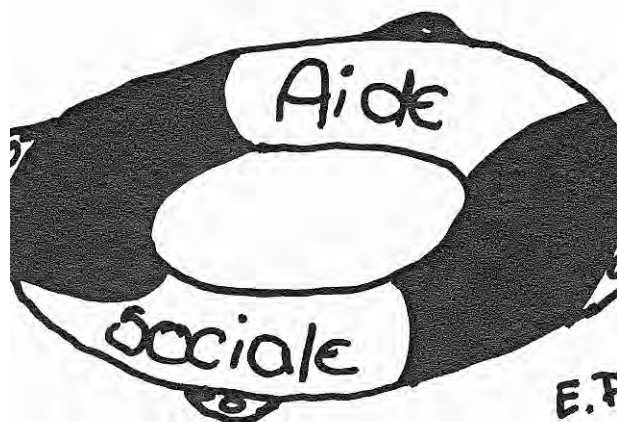
Aide sociale

Le « tourisme social », un non-sens

A l'occasion de la votation sur l'initiative contre « l'immigration de masse » comme lors de la parution du dernier rapport sur la politique sociale en Suisse, les médias et le politique ont brandi le spectre d'un « tourisme social ». Qu'en est-il ?

Le thème du « tourisme social » a ressurgi fin août, à l'occasion de la publication des chiffres de l'aide sociale par l'Initiative des villes suisses pour la politique sociale (1). Le fait que la ville de Lausanne connaisse un accroissement du nombre de personnes suivies par l'aide sociale a amené un hebdomadaire gratuit de la place à titrer: *Lausanne, capitale des assistés?* (2) La question du tourisme social a été évoquée par les médias (3), mais également par le président du comité directeur de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), le socialiste soleurois Peter Gomm, qui a affirmé la volonté de la CDAS « d'assurer une égalité de traitement et [de] mettre fin au tourisme social » (4).

Qu'est-ce que le « tourisme social »? On peut le définir comme un comportement stratégique, basé sur la comparaison des prestations sociales, qui pousse les individus à s'établir là où elles sont les plus élevées. Pour que ce comportement soit possible, trois conditions sont requises. D'une part, les différences de prestations sociales entre des régions doivent être suffisamment importantes pour justifier un déplacement. Le gain obtenu doit, par exemple, être supérieur aux coûts du déménagement et à ceux liés à la perte du réseau qui en découle. D'autre part, les informations concernant ce gain doivent être connues et accessibles. Enfin, les personnes qui déménagent doi-



Une bouée de secours cible d'attaques injustifiées.

vent avoir droit aux prestations fournies.

Comparaison impossible

Dans le cadre d'une recherche menée il y a quelques années sur mandat du Groupement des services de l'action sociale des cantons romands, de Berne et du Tessin (GRAS) (5), nous avons tenté de faire la comparaison entre les prestations sociales selon les régions. Nous avons constaté qu'il était impossible d'en établir une comparaison systématique: les prestations sont conçues de manière trop différente. Nous avons dès lors opté pour la solution consistant à faire voyager des cas fictifs d'une ville et d'un canton à l'autre, de manière à savoir si des lieux sont plus avantageux à habiter lorsque l'on est dans le besoin. Nous avons dû tenir compte de multiples paramètres: taux d'imposition, loyers, frais de garde des enfants, primes d'assurance-maladie, etc. Et en omettre d'autres, comme le coût de la vie.

Cette manière de faire nous a permis de montrer: d'abord, que les différences en termes de revenu ne sont guère importantes; ensuite, que ce ne sont pas toujours les mêmes lieux qui sont

les plus « intéressants » (cela dépend de l'âge et de la situation de famille); enfin, que les avantages sont non seulement minimes, mais éphémères, puisque la durée de certaines aides est limitée ou que d'autres varient en fonction de l'âge de l'intéressé-e et de ses enfants. Sans compter que de nombreuses prestations locales, par exemple l'accès à un logement subventionné, sont soumises à condition de résidence: un nouveau venu n'y a pas droit.

Information inaccessible

Cette recherche nous a instruits de l'extrême difficulté d'accéder à l'information. Ayant constaté que le tourisme social fondé sur une analyse rationnelle des coûts et des bénéfices est impossible, nous avons poursuivi notre étude en nous demandant si des personnes déménageaient parce qu'elles croyaient – sans en avoir la preuve – que les prestations sociales étaient meilleures ailleurs. Nous avons interrogé quarante-deux personnes touchant l'aide sociale et ayant récemment déménagé. Il s'agissait d'identifier si le ou les motifs de déménagement sont liés à une évaluation des prestations d'assistance ou s'ils

s'expliquent par une incitation au déplacement de la part d'une commune. Conclusion de l'enquête: les motifs de déménagement des personnes qui reçoivent l'aide sociale sont similaires à ceux de la population en général. La famille et l'emploi, dans cet ordre, sont les principales raisons du changement de domicile.

Le déplacement n'est jamais lié à une comparaison des prestations sociales. Sans compter que les personnes ne se préoccupent qu'exceptionnellement de connaître les offres de prestations de la nouvelle commune avant de s'y installer. Le cas échéant, elles ne possèdent que des informations sommaires. Cela peut s'expliquer en partie par le fait qu'au moment du déménagement, la question de solliciter l'aide des services sociaux ne se pose pas, à l'exception de quelques situations dans lesquelles le dossier est directement transféré d'un service à l'autre.

Argument rhétorique

Vu l'absence d'intérêt des personnes interviewées à se renseigner sur leurs prestations sociales futures, on peut conclure que ces aspects n'interviennent pas dans leur décision de déménager. La comparaison des prestations, même partielle et imprécise, n'est guère de mise. Au final, l'obtention de prestations sociales dans la nouvelle commune de domicile ne semble guère contribuer à un changement positif de leur situation économique. Seules trois personnes sur quarante-deux expliquent la modification de leur situation économique par le changement de service social, l'une d'entre elles pour relever une dégradation de sa situation, les deux autres une amélioration.

Le débat sur le « tourisme social », comme ses corollaires, la théorie de l'« appel d'air » ou

celle des « aimants sociaux », renvoie à la question de savoir qui est légitime, dans une société donnée, à recevoir des prestations sociales. C'est un ingrédient de la rhétorique réactionnaire contre l'Etat social(6): il est toujours lancé pour justifier des baisses de prestations sociales, pour refuser de les augmenter, ou pour soutenir un discours xénophobe.

Article paru dans *Services publics* du 10 octobre 2014.

Jean-Pierre Tabin, professeur – Ecole d'études sociales et pédagogiques et pôle de recherche national lives

(1)http://staedteinitiative.ch/fr/Info/Indicateurs_sociaux/Indicateurs_sociaux_actuels
(2)*LausanneCités*, 24-25 septembre 2014.

(3)*Cf. Le Temps*, 10 septembre 2014, http://www.letemps.ch/Page/Uuid/452a3e76-3845-11e4-8c03-d377f99f2a56/Disparit%C3-%A9s_trompeuses,

ou l'émission *En ligne directe de la Radio télévision suisse romande* du 12 septembre 2014, <http://www.rts.ch/la-1ere/programmes/en-ligne-directe/6118719-en-ligne-directe-du-12-09-2014.html>

(4)*Le Nouvelliste*, 7 septembre 2014.
(5)Tabin, Jean-Pierre, Keller, Véréna, Hofmann, Kathrin, Rodari, Sophie, Du Pasquier, Anne-Lise, Knüsel, René (2004): *Le « tourisme social »: mythe et réalité. L'exemple de la Suisse latine. Lausanne: Cahiers de l'éesp.*

(6)Tabin, Jean-Pierre (2005): *La dénonciation du « tourisme social »: un ingrédient de la rhétorique « réactionnaire » contre l'Etat social. Revue suisse de sociologie*, 31 (1), 103-122.

Coupe du monde 2014

Un désastre social

Les Brésiliens ont payé le prix fort pour la Coupe du monde 2014. C'est ce que montre une étude de Solidar Suisse.

La Coupe la plus chère de tous les temps – 13,3 milliards de dollars – est assombrie par les violations des droits humains. La Fifa, quant à elle, prévoit un bénéfice record. Solidar Suisse demande à la Fifa de mieux assumer à l'avenir ses responsabilités.

Le coup de sifflet de la finale Argentine-Allemagne a retenti il y a trois mois. Mais c'est le Brésil qui a perdu, comme le montre une étude menée par l'Institut Heinrich Böll Brésil, sur mandat de Solidar Suisse.

Résultats accablants

Les attentes étaient élevées: la manifestation devait engen-



«Pour la Coupe du monde, il y a des milliards, mais pour les écoles et les hôpitaux, il n'y a rien.»

drer de nouvelles places de travail, des investissements et de nouvelles infrastructures pour la population. La réalité est autre. Seuls des emplois temporaires ont été créés, dans le domaine de la construction et du tourisme; les investissements du secteur privé ont fait défaut et les projets

d'infrastructures, notamment les transports en commun, ont été réduits. Dans l'ensemble, les résultats sont accablants:

- Le Brésil a payé la facture la plus élevée de tous les temps pour une Coupe du monde avec 13,3 milliards de dollars;
- L'endettement des villes-hôtes a augmenté de 51% (20% pour les autres villes);
- Les stades ont coûté plus cher que jamais: une place dans un stade est revenue en moyenne à 6230 dollars (Allemagne 3640 \$, Afrique du Sud 3380 \$). La Coupe laisse au

pays 4 «Eléphants blancs», des stades surdimensionnés et désormais pratiquement inutilisés;

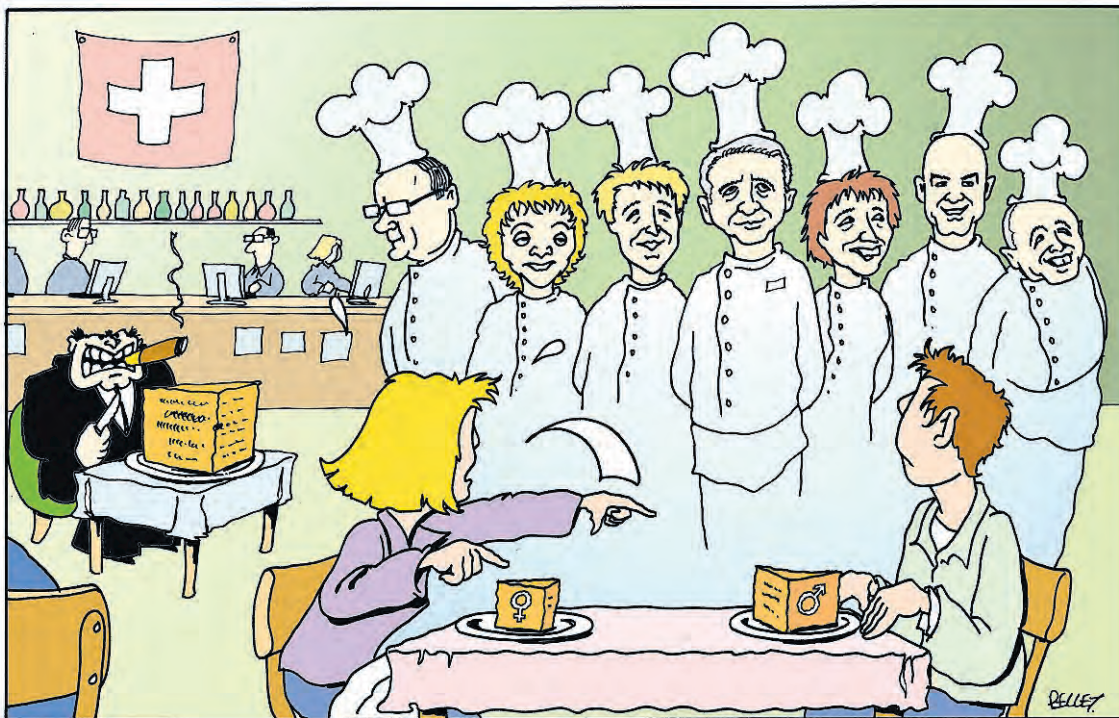
- Sur les 350 000 vendeurs et vendeuses de rue, seuls 4000 ont pu travailler aux abords des stades. Les plus pauvres au Brésil ont ainsi perdu leur source de revenu essentielle pendant la compétition;
- On estime que 250 000 personnes ont été déplacées, souvent par la force et sans compensation;
- De nombreux projets de construction ont été annulés – notamment un tiers des transports en commun prévus – ou achevés après la Coupe du monde.
- La répression contre les protestations sociales et la militarisation font partie des tristes conséquences de cette Coupe.

Un bilan désastreux. Mais il y a aussi une gagnante: la Fifa prévoit des revenus records de 4 à 5 milliards de dollars et peut compter sur un bénéfice de 3 milliards. Pour Joachim Merz, expert de la Fifa à Solidar Suisse: «Il est scandaleux que la Fifa fasse assumer les coûts par l'Etat brésilien, mais que les profits lui reviennent.»

Solidar Suisse demande à la Fifa d'assumer enfin ses responsabilités. La Fédération doit exiger des pays hôtes qu'ils s'engagent à respecter les droits humains et les normes internationales du travail. La Fifa ne doit plus obtenir de privilèges fiscaux et doit faire preuve de considération pour les travailleurs informels.

Communiqué de Solidar

PELLET PIOCHE: La cuisine du Conseil fédéral sur l'égalité salariale



EN VITESSE

290 km de rails installés

Le chantier du plus long tunnel ferroviaire du monde a franchi une nouvelle étape le 31 octobre. L'ancrage dans le béton des voies de chemin de fer a pris fin de manière festive, à 54 mètres de l'entrée sud du tunnel de base du Gothard, près de Bodio (TI).

Au total, 290 km de rails ont été installés dans le tunnel en 3 ans et 3 mois. Les deux tubes comptent 380'000 blocs d'ancrage des voies. Plus de 120 ouvriers ont oeuvré à cette installation en se relayant dans un roulement continu, sept jours sur sept, 24 heures sur 24.

L'inauguration du tunnel de base du Gothard est prévue les 2, 4 et 5 juin 2016. Les premiers trains y circuleront de manière régulière dès décembre 2016.

Mesures concrètes à l'intention des employeurs pour combattre les discriminations

Egalité: salaires sous la loupe

Le Conseil fédéral veut obliger légalement les employeurs à procéder régulièrement à une analyse salariale et à en faire contrôler l'exécution par des tiers. Le DFP élaborera d'ici le milieu de 2015 un projet de loi dans ce sens en collaboration avec le Département fédéral de l'intérieur et le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche.

Le Conseil fédéral avait déjà annoncé à maintes reprises qu'il examinerait, au terme du projet de « Dialogue sur l'égalité des salaires », la nécessité de prendre des mesures pour imposer l'égalité salariale inscrite dans la Constitution fédérale. Le projet quinquennal s'est conclu fin février 2014 et ses résultats ont été évalués dans l'intervalle. Fort de cette évaluation finale et de deux études réalisées sur le sujet, le Conseil fédéral est arrivé aujourd'hui à la conclusion que miser sur la bonne volonté des employeurs ne suffira pas pour réaliser l'objectif constitutionnel de l'égalité salariale et qu'il faut de nouvelles mesures étatiques.

Le Conseil fédéral propose d'obliger les employeurs d'au

moins 50 personnes à procéder régulièrement à une analyse des salaires dans leur entreprise et de faire contrôler son exécution

par des tiers. Les employeurs devront pouvoir confier ledit contrôle, au choix, aux partenaires sociaux, à un organe de révision ou à une organisation reconnue par l'Etat. Le résultat de ce contrôle sera mentionné dans le rapport annuel. Mais les employeurs ne seront pas tenus de publier l'ampleur de l'éventuel écart salarial existant ou ayant existé entre les hommes et les femmes qu'ils emploient. Lorsque des discriminations

sont constatées et que les employeurs ne font rien pour les éliminer, les employés pourront, comme c'est le cas aujourd'hui, réclamer l'égalité salariale devant les tribunaux. Le Conseil fédéral examine également la possibilité d'instaurer, pour les organes de révision et les organisations de contrôle reconnues par l'Etat, une obligation subsidiaire d'annonce des entreprises qui ne suivent pas leurs recommandations. **comm**



Toutes et tous à Berne le 7 mars prochain pour un contrôle de l'égalité salariale.

DES PROPOSITIONS ENCORE TROP TIMIDES

Quelque chose bouge, mais on constate encore trop peu de courage dans la lutte contre la discrimination salariale envers les femmes. Discrimination et violation de la Loi fédérale sur l'égalité entre les sexes qui n'est toujours par appliquée depuis son entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1996. Au détriment des femmes. Evidemment. L'Union syndicale suisse ne peut qu'accueillir avec satisfaction les intentions du Conseil fédéral qui a constaté les lacunes persistantes en matière d'égalité salariale.

Pour tenter de contenir ce phénomène, le Conseil fédéral a décidé de prendre des mesures (voir ci-dessus). Selon l'USS, il s'agit d'un pas dans la bonne direction puisque deux principes importants concernent le salaire: l'obligation de le vérifier et la transparence. Mais pour les syndicats, ces mesures sont encore trop timides. Il manque

une autorité de surveillance compétente pour investiguer et intervenir en cas d'infractions. Les discriminations pourraient ainsi être corrigées immédiatement. Les syndicats devraient participer à cette autorité de contrôle, tandis que les pouvoirs publics (Confédération, cantons et communes) en assumeraient la responsabilité. La lutte contre la discrimination salariale est urgente dans la mesure où elle a augmenté ces dernières années passant à un écart de 18,9%. Près d'un million de femmes sont privées chaque année de 7,7 milliards de francs, soit 677 francs par mois. Une partie importante de cet écart ne s'explique que parce qu'elles sont femmes. Cette perte de salaire a des effets négatifs au moment de la retraite, avec des rentes inférieures à celles des hommes. Les femmes sont fatiguées d'être tournées en bourriques. C'est pourquoi

le **7 mars 2015, il y aura une grande manifestation à Berne:** pour demander non seulement des contrôles, mais aussi des sanctions pour les entreprises qui ne se soucient guère des lois et continuent de discriminer les femmes.

La Suisse devrait se retremper les manches: sur les questions d'égalité des chances entre hommes et femmes, elle ne figure plus dans le top 10. Elle est effectivement à la 11^e place selon le dernier sondage du Forum économique mondial (WEF). Elle était 10^e en 2012 et 9^e en 2013. On trouve toujours en tête, cette année, Islande, Finlande, Norvège, Suède et Danemark. En 2014, la Suisse figure aussi derrière le Nicaragua, le Rwanda, l'Irlande, les Philippines et la Belgique. **frg/uss/vbo**

PLAN D'ACTION

Il y a 15 ans, le Conseil fédéral a approuvé le plan d'action national « Egalité entre hommes et femmes ». Depuis, on a constaté d'importantes avancées. C'est ce qu'on peut lire dans un rapport du CF, qui n'oublie pas cependant de signaler les lacunes encore à combler. Parmi les progrès, le rapport relève que les femmes ont un niveau de formation plus élevé, elles sont plus présentes sur le marché du travail, bénéficient d'un congé maternité de 14 semaines et ont le droit d'interrompre leur grossesse durant les 12 premières semaines. Il faut ajouter aussi les succès que sont l'aide au financement des crèches, l'introduction des allocations familiales fédérales et la poursuite d'office de la violence domestique.

« Grâce au plan d'action, on a atteint de nombreux objectifs », indique Sylvie Durrer, directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. Mais il reste beaucoup à faire, tant en Suisse qu'à l'étranger. Les femmes sont encore et toujours discriminées sur le plan salarial uniquement parce qu'elles sont des femmes. Concilier vie professionnelle et vie familiale est encore trop difficile. Le taux de femmes actives en politique stagne depuis 2007. Dans les hautes sphères de l'économie, les femmes sont sous-représentées et la violence domestique est encore bien présente. Le choix de la formation, de la profession et du style de vie est encore fortement dicté par les stéréotypes lié au genre. Ce rapport constitue une base pour la collaboration internationale: en 2015 en effet, les Nations unies se pencheront sur l'évolution de la plateforme d'action de Pékin dans le cadre de la commission de l'ONU sur la condition des femmes.

CONCOURS

La Photomystère se trouve en page 14.